IMT Nuremberg Archives

H – 517

International Court of Justice

949
7
N

H0517 - 0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

-:-:-:-:-:-

Séance du I3 Mars I946

ouverte à I0 heures,

sous la présidence de LORD JUSTICE LAWRENCE.-

-:-:-:-

- LE PRESIDENT.- Le Tribunal a pris une décision en ce qui concerne les débats futurs, En ce qui concerne les charges portées contre les organisations, et les requêtes des membres de ces organisations demandant à être entendus. Je n'ai pas l'intention de lire le texte de cette décision, mais elle sera affichée au Centre d'Information de la défense, et sera également communiqué au Ministère Public.

D.r. JAHRREIS avez-vous terminé votre interrogatoire du témoin ?

DR. JAHRREIS.- Oui.

LE PRESIDENT.- Très bien. Est-ce qu'un autre avocat de la Défense désire interroger ce témoin ?

DR. KAUFFMANN.- (Avocat de Kaltenbrunner).-

M. le Témoin, vous souvenez quand l'accusé KALTENBRUNNER a été connu du public pour la première fois ?

GENERAL KESSELRING.- Je ne sais pas si KALTENBRUNNER était connu particulièrement du public. J'ai entendu parler de KALTENBRUNNER pour la première fois, lorsqu'il a fait son apparition en tant que successeur du Général CANARIS.

Q.- Vous souvenez-vous de ce qu'en Janvier I943

...

H0517-0003

il a été nommé chef du Reichsicherheitshauptamt ?

R.- Je peux en avoir entendu parler, mais je n'ai pas des souvenirs précis à ce sujet.

Q.- KALTENBRUNNER prétend qu'en Avril I945 il se serait efforcé d'épargner à l'Autriche les conséquences ultérieures de la guerre. Vous souvenez-vous de cela ?

R.- J'ai simplement entendu dire que M. KALTENBRUNNER était au nombre des personnalités qui s'efforçaient de travailler en vue de l'indépendance de l'Autriche, mais je n'ai pas de connaissances précises à ce sujet.

Q.- De plus KALTERNBRUNNER avance qu'à la suite d'un accord avec la Croix-Rouge de Genève, portant sur l'autorisation accordée aux internés civils de rentrer chez eux, il aurait demandé que l'on créé un passage dans la ligne du front, pour permettre à ces internés civils de rentrer chez eux. Vous souvenez-vous de cela ?

R.- Il est bien possible que cette demande ait été adressée, mais je n'en ai pas eu connaissance personnellement, parceque je m'absentais très souvent de l'endroit où j'accomplissais mon service.

Q.- M. le témoin, vous souvenez-vous quand pour la première fois en Allemagne, on a créé des camps de concentration. ?.

R.- Oui, c'était en I933. Je me souviens de trois camps de concentration, dont la création remonte à une date dont je ne peux me souvenir exactement. Il s'agit d'Oranienburg où je suis souvent passé en voiture et que j'ai survolé très souvent ; de Dachau, dont on m'avait parlé

...

H0517 - 0004

assez souvent et de Weimar-Dora près de Weimar, un camp de concentration que j'ai survolé très souvent lors de mes vols de service. Je ne me souviens pas d'autres camps de concentration, mais je peux peut-être me permettre d'ajouter ici, que j'avais pour principe de ne pas ajouter foi aux rumeurs, qui, en temps de crise, foisonnent.

Q.- En ce qui concerne les internés des camps de concentration, pouvez-vous nous dire si vous aviez une idée exacte de ce qu'étaient les gens qui devaient être emmenés dans les camps de concentration.

R.- J'en ai entendu parler, je ne sais plus par qui, mais on disait que le national-socialisme essayait de faire une révolution non sanglante et de mettre en sécurité les adversaires politiques jusqu'au moment où les assises de l'état nouveau seraient assez solides, pour permettre de réintégrer ces personnes dans la société nouvelle. J'en conclus pour répondre à votre question qu'il devait s'agir surtout de personnes hostile au monde national-socialiste.

Q.- Avez-vous jamais réfléchi au traitement infligé à ces personnes des camps de concentration ? Quelle idée aviez-vous à ce sujet ? Il y a peut-être une différence entre les premières années de l'existence de ces camps et les dernières années. ?

R.- Je n'ai pas de connaissances au sujet du traitement dans les camps de concentration; pendant les premières années, époque à laquelle j'étais encore en Allemagne, on entendait des rumeurs selons lesquelles le traitement était normal. Plus tard, j'étais à l'étranger, c'est à dire sur le théâtre des opérations militaires, à l'extérieur de l'Allemagne. J'étais trop loin et séparé

...

H0517-0005

de tout pour avoir des connaissances exactes.

Q.- Je suis donc en droit d'estimer que vous n'aviez pas de connaissances positives au sujet des atrocités commises dans ces camps ?

R.- Non, je n'avais pas de connaissances positives, même à l'époque où j'étais chef du Corps d'Armée Ouest en I945. A ce moment là même la situation des camps de concentration m'était absolument inconnue. Ceci peut s'expliquer par deux raisons : d'une part pour des raisons personnelles, je les ai déjà mentionnées tout à l'heure, à savoir que je ne m'occupais que de mes affaires tout à fait personnelles et de ce qui était à ma portée; d'autre part il s'était créé un état policien à l'intérieur même de l'Etat qui s'était séparé d'une manière hermétique du reste de l'Etat.

Q.- Avez-vous la possibilité de savoir si dans les milieux d'officiers on en a eu une connaissance plus étendue que la vôtre ?

R.- Je ne crois pas qu'il y ait eu un grand nombre d'officiers qui en aient su plus que moi? Je ne parle évidemment pas de ceux qui étaient particulièrement placés pour avoir des connaissances plus étendues dans ce domaine.

Q.- Saviez-vous qu'HITLER était décidé à exterminer le peuple juif ?

R.- Cela m'est absolument inconnu.

Q.- N'avez-vous pas eu souvent la possibilité de discuter de questions idéologiques avec HITLER ?

R.- Lorsque je me trouvais dans le Quartier Général, du Führer, nous ne parlions que de questions militaires qui se rapportaient au théâtre d'opération où j'étais engagé. Nous traitions aussi parfois des questions histo-

...

H0517 - 0006

riques ou autres, mais nous ne discutions pas de problèmes idéologiques. De même je ne peux me souvenir d'aucun moment où HITLER aurait essayé d'influencer l'un quelconque des généraux que ce soit moi ou un autre, afin de l'amener à accepter l'idéologie nationale-socialiste.

Q.- Avez-vous cru à la personnalité d'HITLER ? Par exemple dans le sens qu'HITLER était décidé à amener le peuple allemand vers un avenir meilleur, en tenant compte de la liberté humaine et de la dignité humaine. Quelle était votre conception personnelle à ce sujet ?

LE PRESIDENT.- Dr KAUFFMANN, quelle valeur accordez-vous à l'opinion personnelle du témoin sur des points de ce genre ? Que voyez-vous de pertinent là dedans avec les charges qui sont portées contre l'accusé KALTENBRUNNER ?

Le Tribunal trouve que ce genre de questions constitue simplement un gaspillage du temps du Tribunal.

DR. KAUFFMANN.-

Q.- Est-il exact que dans l'Etat basé sur le "principe du Führer" qui existait en Allemagne, il était impossible de faire opposition à un ordre supérieur.

R.- Je ne veux pas répondre négativement. On pouvait présenter contre une conception la sienne propre, mais dans les circonstances où cela était nécessaire on demandait l'obéissance absolue.

Il était impossible de s'opposer à un ordre reçu, Adolf HITLER ne le tolérait pas, et d'ailleurs cela n'aurait mené à rien.

Q.- Est-ce que celui qui se serait élevé contre un ordre défintif n'aurait pas risqué sa vie ?

R.- Dans les dernières années, très certainement.

Q?- Est-ce qu'à un moment quelconque vous avez

...

H0517-0007

considéré que la guerre ne pouvait plus être gagnée ?

R.- A partir de l'année I943, il fallait compter avac la possibilité déobtenir une paix par la victoire. Je dois insister sur le mot possibilité parce qu'un certain nombre de mesures stratégiques auraient peut-être pu faire changer le cours du destin.

Q.- Vous est-il arrivé de discuter cette question en haut lieu, de vos scrupules en ce qui concernait la poursuite de la guerre.

R.- A différentes époques, alors que je parlais du théâtre d'opérations que je dirigeais, j'ai fais allusion aux difficultés qui pouvaient influencer l'issue de la guerre toute entière, mais étant donné que je m'occupais d'un seul théâtre d'opération je ne me sentais pas en droit de porter un jugement sur l'ensemble des opérations militaires parce que mon petit poste d'observation ne me permettait d'émettre un avis sur cet immense problème : importance numérique, munitions, etc... et je ne voulais pas prendre position sur une question, de manière à m'engager envers le monde extérieur, simplement parce que cette prise de position aurait été suivie de la signature de KESSELRING.

LE PRESIDENT.- Dr KAUFFMANN, voulez-vous expliquer au Tribunal la pertinence de vos deux ou trois dernières questions en ce qui concerne l'accusé KALTENBRUNNER?

DR. KAUFFMANN.- Cela concerne aussi KALTENBRUNNER, lui aussi dit qu'il ne pouvait pas s'opposer à un ordre reçu et qu'il était en danger de mort.

LE PRESIDENT.- Ce ne sont pas les questions auxquelles je me référais, Vous demandez au témoin si à un moment donné il considérait que la guerre était perdue. Qu'est-ce que cela a à voir avec KALTENBRUNNER ?

...

H0517-0008

DR. KAUFFMANN.- L'accusation est portée contre un certain nombre d'accusés à qui il est reproché d'avoir continué à participer à la guerre, malgré leur sentiment à ce moment-là, que la guerre était perdue. C'était cela que je voulais expliquer et éclaircir en posant cette question.

LE PRESIDENT.- Je ne sais pas si cette charge est portée spécifiquement contre KALTENBRUNNER, mais si c'est là votre dernière question, veuillez donc la poser.

DR. KAUFFMANN.-

Q.- Si je comprends bien M. le Témoin, vous voulez dire que la raison principale pour laquelle vous avez continué à occuper votre poste, c'était le sentiment du devoir envers votre patrie.?

R.- Oui, certainement, maisà côté de cela, il y avait encore d'autres raisons valables, une par exemple qui était la suivante : on avait vu qu'il était impossible de terminer cette guerre sur le plan politique; aujourd'hui encore je suis convaincu qu'il aurait fallu entreprendre des efforts dans ce sens, et moi-même j'en ai entrepris par l'intermédiaire d'un certain nombre de prélats italiens et suisses.

Q.- Je n'ai pas d'autres questions à poser.

DR. PAECKMANN.- (Avocat des S.S.).-

Q.- M. le Témoin, l'avocat Dr KAUFFMANN vous a demandé si le corps des officiers avait connaissance de la situation et de l'installation des camps de concentration. Savez-vous que dans l'armée il y avait un enseignement national- politique ?

R.- Oui je le sais.

W..

H0517 – 0009

Q.- Puis-je vous demander si vous saviez que dans un cours national politique de l'armée, du I5 au 23 Janvier I937 - je me réfère ici au document I992 APS - HIMMLER, le Führer des S.S. a parlé de l'installation des camps de concentration devant ces officiers réunis et a dit à peu près ceci:

"Nous faisons naturellement une distinction entre les internés qui ne se trouvent là que pour quelques mois, dans des buts d'éducation, et ceux qui y restent plus longtemps."

Je saute un certain nombre de phrases et je passe à celles qui me paraissent importantes, je cite : - l'ordre commence ainsi - :

"Ces gens vivent dans des baraques propres, cela en effet, ne peut être réalisé que chez nous Allemands, car il est difficile d'imaginer une autre nation qui puisse agir d'une manière aussi humaine, le linge est changé, les internés doivent se laver deux fois par jour et on leur recommande d'utiliser des brosses à dents qui parfois leur sont inconnues."

Savez-vous que l'armée a reçu des instructions de ce genre ?

R.- En ce qui concerne ces questions, comme je le disais tout à l'heure, nous ne nous en sommes jamais occupés, et cette conférence d'HIMMLER m'est absolument inconnue.

Q.- Très bien, je vous remercie.

LE PRESIDENT.- Est-ce que d'autres avocats désirent interroger le témoin ?

....

Dans ces conditions, est-ce que le Ministère Public désire interroger le témoin ?

...

H0517-0010

JUSTICE JACKSON.- Vous comprenez, M. le témoin, qu'en déposant sur la définition du Haut-Commandement et de l'Etat-Major Général, cette définition est incluse dans l'Acte d'Accusation, vous-même figurez comme membre de ce groupe, n'est-ce pas ?

R.- Oui je le comprends.

Q.- Et que vous déposez ici comme un accusé virtuel, en puissance ?

R.- Je comprends.

Q.- Vous avez parlé de l'institution en Allemagne d'un état policier par le Parti National-Socialiste, et je désire vous demander si ce n'est pas un fait que l'état policier reposait sur deux institutions essentiellement : d'abord la police politique secrète et en second lieu les camps de concentration.

R.- La police, en tant que base de ce système n'est pas pour moi un élément essentiel, quant aux camps de concentration, c'était un moyen pour obtenir le but recherché.

Q.- Je crois que la Police d'Etat et les camps de concentration étaient tous deux établis par Hermann GOERING, n'est-ce pas là un fait qui vous est connu ?

R.- La Police Secrète d'Etat a été créée par Hermann GOERING, à savoir ...

Q.- Ce n'est pas le sens de ma question, gardez vos conférences pour vos avocats; répondez à ma question : est-ce que les camps de concentration n'ont pas été créés également par Hermann GOERING ?

R.- Je ne sais pas.

Q.-Vous ne le savez pas ?

Etes-vous en faveur de l'état policier ?

...

H0517-0011

R.- J'ai considéré cela comme quelque chose d'anormal au point de vue allemand, qu'il se soit créé un état dans l'Etat, et qu'à la suite de cela un certain nombre de choses ne faisaient plus partie du domaine public.

Q.- Pouvez-vous nous indiquer une chose que vous ayez faite dans la vie publique, pour empêcher que cet état anormal s'établisse en Allemagne ?

R.- Je ne me souviens de rien. Une chose cependant, dansles conversations avec mes supérieurs je peux en avoir parlé, mais j'insiste surtout sur le fait que je me suis occupé essentiellement des tâches qui m'incombaient.

Q.- Voulez-vous que le Tribunal pense que vous n'aviez jamais eu connaissance d'une campagne menée par cet "état" contre les Juifs, pour la persécution des Juifs en Allemagne ? Est-ce là le sens de votre déposition ?

R.- Je n'avais pas connaissance d'une persécution des Juifs, en soi.

Q.- Vous n'en aviez pas connaissance ? N'est-ce pas un fait que les officiers juifs ont été exclus de votre armée et de votre Commandement ?

R.- Les officiers juifs ? Il n'y avait pas d'officiers juifs.

Q.- Il n'y en avait pas ... ?

N'est-ce pas un fait que certains officiers de votre armée - certains officiers de la Luftwaffe - ont pris des mesures pour s'aryaniser afin d'échapper aux effets du Décret de GOERING ? Etes-vous au cour ant de cela ?

R.- J'en ai entendu parler par rumeur.

Q.- Oui, et l'aryanisation de ceux qui étaient

...

H0517-0012

soupçonnés d'être de descendance juive, consistait à prouver que le père officiel, nominal, n'était pas le père véritable, n'est-ce pas ?

R.- Je dois avouer que c'est exact, et d'ailleur cela existe dans d'autres cas.

Q.- Oui, il se pouvait que la mère soit soupçonnée d'être de descendance juive ?

R.- Il est possible que dans quelques cas exceptionnels on ai fait abstraction de certaines choses?

Q.- Ne savez-vous rien sur les requêtes, sur les pogromes anti-juifs du 9 & IO Novembre I938 en Allemagne. ?

R.- S'agit- il de la question des glaces ? Je ne sais pas de quel jour vous voulez parler en disant cela.

Q.- Je parle des raids et des pogromes au cours desquels des boutiques ont été incendiées et qui avaient tellement irrités GOERING. En avez-vous entendu parler en I938 ?

R.- Non.

Q.- Où étiez-vous en I938 ?

R.- En I938 j'étais à Dresde.

Q.- En Novembre ?

R.- En Novembre j'étais à Berlin comme Chef n° I de la Flotte de l'Air.

Q.- Et vous n'avez jamais entendu parler de ces pogromes des 9 & IO Novembre I938 ?

R.- Je n'ai entendu parler que de la "campagne des glaces et des vitrines".

Q.- Qu'est-ce que c'était donc ? Vous employez une expression qui n'est pas connue, je ne connais rien de ce nom.

...

H0517-0013

R.- Il s'agit des vitrines que l'on brisait à Berlin, et cela avait pris des proportions assez grandes.

Q.- Vous avez donc entendu parler de ces raids anti-juifs cette année-là ?

R.- Oui en ce qui concerne ce que je viens de mentionner.

Q.- Vous savez qu'Hermann GOERING a promulgué un Décret qui confisquait les primes d'assurance de tous les boutiquiers juifs ? Avez-vous entendu parler de l'activité de GOERING à cet égard ?

R.- Je n'ai pas tout à fait compris. Pui-je vous prier de répéter ?

Q.- Avez-vous entendu parler du Décret édicté par GOERING, quelques jours après, le I2 Novembre pour être précis, confisquant les polices d'assurances des Juifs, et les condamnant à une amende de I milliard de Reichsmarks ?

R.- Il est possible que j'en aie entendu parler, mais aujourd'hui je n'ai plus de souvenirs exacts.

Q.- Mais si vous en avez entendu parler, vous n'avez pas à l'époque considéré ces choses comme des persécutions ?

R.- Cette "Campagne du Verre" ? Certainement je dois la considérer comme un excès contre les Juifs.

Q.- Oui. Maintenant, vous avez déclaré, si je vous ai bien compris, en vous basant sur votre propre expérience auprès d'HITLER, qu'il n'était pas admis que des officiers aient des divergences d'opinion avec HITIER, dans la mesure où ils obéissaient à ces ordres. Est-ce là la façon dont vous voulez être compris ?

...

H0517 - 0014

R.- Je dois m'excuser, je n'ai pas entièrement compris la dernière moitié de la dernière phrase.

Q.- J'ai cru comprendre votre déposition de ce matin en ce sens que vous vous sentiez parfaitement libre d'être en désaccord avec HITLER, de lui présenter des suggestions et de lui donner des renseignements, mais qu'après sa décision prise, ses ordres devaient être obéis. A savoir qu'un officier était en tous temps libre de se présenter chez HITLER et de lui donner des renseignements techniques, tels que l'état de préparation de sa partie du service ?

R.- En général non, c'étaient les Chefs Suprêmes des différentes armes composant l'Armée, qui étaient habilités à le faire.

Q.- Ah ! de sorte que les seules voies par lesquelles les renseignements sur l'état de l'aviation pouvaient parvenir à ~~GOERING~~ HITLER passaient par Hermann GOERING ?

R.- Oui, GOERING et parfois le Secrétaire d'Etat MILCH et par son représentant éventuellement VON BODENSCHATZ.

Q.- Si HITLER était sur le point de s'engager dans une guerre pour laquelle l'aviation n'était pas prête, en se basant sur vos renseignements à propos de la situation, était-il possible ou non que les officiers de la Luftwaffe informent HITLER ?

R.- Nous avions une confiance illimitée en notre Maréchal du Reich, et nous savions qu'il était la seule personnalité qui pouvait avoir une influence décisive sur Adolf HITLER. Dans ce sens nous le savions d'autant plus que nous connaissions l'attitude pacifique du Maréchal, nous savions qu'il nous soutenait.

Q.- Vint un moment où vous fûtes envoyé à l'Est n'est-ce pas ? Vous êtes parti en Pologne puis ensuite en

...

H0517 – 0015

Russie Soviétique, n'est-ce pas ?

R.- Oui, en Pologne et en Russie.

Q.- N'était-il pas entendu parmi les officiers qui participaient à cette campagne de Pologne et de Russie, que les Conventions de la Haye ne seraient pas appliquées à l'Union Soviétique en ce qui concerne le traitement des prisonniers de guerre ?

R.- Cela ne m'était pas connu.

Q.- Vous avez déposé en ce sens que la Luftwaffe était purement une arme défensive. Est-ce bien là le sens de votre déposition ?

R.- Oui.

Q.- Quels étaient les effectifs allemands au début de la campagne polonaise, dans les divers types d'aviation. ?

R.- Comme je ne faisais pas partie de l'Office Central, je ne peux donner que des chiffres approximatifs et je n'ai pas de prétention en le faisant, à la précision historique.

Dans l'ensemble, nous devons avoir eu au total 3.000 avions. Si je me souviens bien, il s'agissait d'environ 30 à 40 groupes de combat, le même nombre de chasseurs, et IO groupes de Stukas, d'avions de chasse.

Q.- Voulez-vous medonner le nombre de chacun ? A quoi correspondent IO groupes ?

R.- Environ 30 avions, qui progressivement diminuaient jusqu'à 7, 6 et 5 avions.

Pour continuer, je vais vous dire qu'il y avait environ IO à I2 groupes de Stukas, y compris les avions de combat et des avions de destruction. Puis à peu près le

H0517-0016

même nombre d'avions de patrouille, de reconnaissance, et un certain nombre d'avions de la marine.

Q.- Et la proportion des bombardiers était environ de 2 à I par comparaison aux avions de combat ?

R.- La proportion des bombardiers pour les chasseurs était de I pour I; ou I, 2 ou I, 3 pour I. J'ai dit entre 30 et 40 groupes de bombardiers et environ 30 groupes de chasseurs., si je comprends les avions de destruction qui avaient également des caractéristiques d'avions de chasse. Je crois que la proportion de I à I est à peu près exacte.

Q.- Est-ce là la façon dont vous établissez le total : environ 3.000 unités?

R.- En chiffre rond 3.000. Je peux indiquer ce chiffre, parce que pendant tous ces mois j'ai pu réfléchir en toute tranquilité, et procéder à des estimations vraisemblables. Je n'a toutefois pas de prétention à la précision historique.

Q.- Maintenant, considérez-vous comme arme défensive le bombardier, ou le traitez-vous comme arme offensive ?

R.- Je suis obligé de considérer le bombardier de même que le chasseur et le Stuka, comme armes à la fois défensive et offensive. J'ai dit hier, qu'il s'agisse de la défensive ou de l'offensive, les tâches de l'aviation doive être mêlées d'une manière offensive, et les objectifs placés au loin dans l'espace. J'ai dit aussi qu'une aviation qui n'avait que des avions d'unité légère était destinée à être écrasée, parce qu'il lui était impossible de combattre tous les mouvements.

...

H0517 - 0017

Q.- En d'autres termes, la Luftwaffe était une arme défensive, si vous étiez en train de vous défendre, et une arme offensive si vous étiez en train d'attaquer ?

R.- Je n'ai pas compris la dernière moitié de la phrase.

Q.- La Luftwaffe était utilisée comme arme défensive et comme arme offensive, selon que vous étiez en train de vous défendre ou d'attaquer, n'est-ce pas ?

R.- On peut exprimer cela de cette manière, moi-même je l'ai dit autrement, c'est à dire que dans son essence l'aviation est une arme offensive, qu'elle soit employée dans l'attaque ou dans la défense .

Q.- Vous avez amélioré ma formule.

Et dans les Pays-Bas, en Pologne...

R.- Et me permettez-vous d'ajouter quelque chose à ce sujet ?

Q.- Oui.

R.- J'ai dit cela hier à la fin. Ce qui me parait essentiel dans une aviation offensive, ce sont les bombardiers quadri-moteurs à grand rayon d'action, et nous n'avions pas du tout ce type en Allemagne.

Q.- Comment se fait-il que l'Allemagne ne possédait aucun type de ce genre ?

R.- Primo, parce qu'en fait dans le péril dans lequel nous nous trouvions, nous nous sommes limités aux armes défensives essentielles. Secondo, parce que nous avons essayé ceci en rapport avec notre conception qui était de produire le maximum de Stukas, je citerai comme exemple le Junker 88.

Q.- Vous avez été interrogé par le Service de

...

H0517-0018

Contrôle Stratégique des Etats-Unis le 28 Juin I945. Vous en souvenez-vous ?

R.- Oui il est possible que ce soit exact.

Q.- C'est certain.

R.- J'ai été interrogé souvent.

Q.- Oui. Je vous demande si le 28 Juin I945 vous n'avez pas déclaré à l'officier qui vous interrogeait du Service de Contrôle de Bombardement des Etats-Unis, que"tout avait été fait pour faire de l'aviation allemande au point de vue aéronautique : défense contre avions, signalisation, etc... l'arme la plus forte qui soit au monde. Ces efforts ont mené à ceci, qu'au début de la guerre ou en I940 au plus tard, du point de vue combat et du point de vue bombardier, nous avions des appareils particulièrement bons, même si le type n'était pas entièrement uniforme".

N'avez vous pas dit cela ?

R.- Cette conception est la même aujourd'hui encore, à savoir qu'en ce qui concerne le matériel : chasseurs, Stukas et avions de combat, nous avions en effet une certaine avance sur les autres puissances.

Q.- En ce qui concerne cette impossibilité d'obtenir le nombre de bombardiers, était-ce dû à vos intentions pacifiques ou était-ce une erreur de jugement sur ce que seraient les nécessités de la guerre ?

R.- Je dois dire à ce sujet la chose suivante : cela eût été une folie de la part de la direction de l'aviation d'essayer d'obtenir en l'espace de 3 ou 4 ans une arme aérienne complète. C'est en I940 au plus tôt que nous avons eu la possibilité de constituer une aviation d'opération vraiment complète et répondant à toutes les nécessi-

...

H0517-0019

tés, c'est pourquoi, d'après ma conception, c'est un exploit dans le domaine de l'organisation de s'être limité.

Q.- Je crois que vous avez donné comme intention inoffensive, le fait que vous n'aviez pas un nombre adéquat de bombardiers au début de la guerre. Est-ce là un malentendu ?

R.- Ils 'agit là simplement d'un détail qui ressort de l'ensemble du problème. L'importance de l'aviation pouvait être considérée comme suffisante, en particulier par comparaison avec les petits Etats, mais elle ne pouvait l'être en aucune manière par rapport aux grands Etats puissants. Je me souviens par exemple qu'il y eut divergence d'opinion entre moi et le Maréchal du Reich avant la campagne de Russie. J'avais demandé un renforcement des chasseurs et des Stukas, pour certaines raisons on avait refusé cela. Les raisons en étaient la pénurie, et d'autre part j'ai pu me rendre compte au cours de cette conversation que la Maréchal du Reich n'étais pas d'accord avec cette guerre.

Q.- N'avez-vous pas déposé à la Commission Américaine d'Enquête sur les bombardements, que vous aviez l'intention d'avoir des bombardiers au rayon d'action étendu, mais que vous aviez développé le AG-III et le U-88, et que vous êtes entré en combat avant d'avoir ces bombardiers à long rayon d'action .

"Question.- le U-88 n'est pas réellement un bombardier à long rayon d'action ?

"Réponse.- Il était considéré à l'époque comme ayant un rayon d'action suffisant, mais malheureusement nous avions une opinion défavorable des bombardiers quadri-moteurs, et ceci s'avère être une erreur au cours de la guerre."

Est-ce exact ?

...

H0517 - 0020

R.- C'est ma conception.

Q.- C'est là la raison pour laquelle vous avez négligé les bombardiers quadrimoteurs, c'était votre opinion défavorable à ce sujet ?

R.- Je veux dire que c'était la conception de quelqu'un qui fait partie du service subordonné, les décisions à ce sujet étaient prises en haut lieu.

Q.- Et les "haut-lieu" ont fait une erreur sur ~~l'utilité~~ l'utilité des bombardiers quadrimoteurs ?

R.- Oui, en considérant tout cela du point de vue actuel, je peux dire que le manque de bombardiers quadrimoteurs s'est fait sentir, avec des conséquences tout à fait désagréables.

Q.- Et les autorités de la production aéronautique ont fait une erreur ? C'était Hermann GOERING et c'était lui qui déterminait les plans de la production aéronautique. ?

R.- Oui c'est exact, cela n'exclut d'ailleurs pas qu'une conception erronée sur une mesure militaire, puisse prévaleir à un certain moment.

Q.- Vous avez participé à la campagne polonaise avez-vous dit, n'est-ce pas un fait que l'aviation allemande a apporté une contribution décisive à la campagne de Pologne ?

R.- Du point de vue de l'officier d'aviation, je dois absolument confirmer cette conception. L'Armée ne partage pas ces vues.

Q.- Vous déposez maintenant, et c'est votre opinion que vous exprimez. Au cours de cette campagne, vous avez développé la technique des attaques à basse altitude

...

H0517-0021

par des chasseurs et des bombardiers légers, contre des colonnes en marche, et les bombardements en piqué. Tout cela contribuait au succès de cette campagne ?

R.- Je dois l'avouer, la technique du combat à courte distance a été élaborée pendant la campagne de Pologne.

Q.- J'en viens maintenant à la campagne de France. Vous avez combattu dans l'aviation au cours de la cam agne française n'est-ce pas ?

R.- Oui.

Q.- Et l'aviation contribuait de façon décisive au succès de cette campagne n'est-ce pas ?

R.- Du point de vue de l'officier d'aviation, je dois considérer que cette conception est exacte.

Q.- Et vous avez déclaré, n'est-ce pas, que Dunkerque n'aurait pas été une telle catastrophe si la Luftwaffe n'avait pasété là ?

R.- Que Dunkerque... je n'ai pas compris... à Dunkerque ? C'est exact. Certainement c'est ma conception, et la réalisation eut encore été meilleure si le mauvais temps ne l'avait empêchée.

Q.- C'est-à-dire que la catastrophe aurait été pire pour les Anglais s'il n'y avait eu le mauvais temps ? Vous auriez voulu que l'aviation ~~de=chasse~~ fasse un meilleur travail à Dunkerque, c'est votre point de vue n'est-ce pas ?

R.- Nous n'avons pas pu opérer pendant deux jours environ.

Q.- Oui, vous étiez un des principaux avocats du plan d'invasion de l'Angleterre n'est-ce pas ?

R.- Personnellement je défends le point de vue

...

H0517-0022

que si on pouvait terminer la guerre contre l'Angleterre, cela ne pouvait être fait que par un seul moyen : une invasion.

Q.- Et vous aviez une aviation adéquate après avoir défait la Pologne, défait les Pays-Bas, vaincu la Belgique et vaincu la France, de sorte que vous avez conseillé que l'on poursuive par une invasion de l'Angleterre, n'est-ce pas ?

R.- A ce sujet je dois donner une explication, primo...

Q.- D'abord dites-moi si c'est exact ?

LE PRESIDENT.- Voulez-vous s'il vous plait comprendre que vous devez répondre aux questions d'abord, et fournir vos explications ensuite. Chaque question, ou presque chaque question peut se résoudre soit par une affirmation ou une négation. Répondez d'abord, et fournissez ensuite vos explications.

Q.- N'avez-vous pas conseillé que l'on envahisse l'Angleterre ? Est-ce que l'aviation n'était pas prête à procéder à cette invasion ?

R.- L'aviation était sous certains rapports prête; compte tenu de la situation de l'aviation de l'époque, elle était prête à accomplir cette tâche.

Q.- Et vous avez fermement recommandé au Maréchal du Reich que l'invasion ait lieu immédiatement après Dunkerque, n'est-ce pas ?

R.- Oui, et j'ai défendu cette conception encore plus tard.

Q.- Oui, et les préparatifs de la Luftwaffe pour cette invasion ne furent suspendus parce que l'obtention de moyens de transport maritimes n'étaient pas suffisants ?

...

H0517 - 0023

R.- Oui, je dois compléter ce que j'ai dit tout à l'heure de la manière suivante. Il était évidemment nécessaire de laisser s'écouler un certain temps entre l'invasion de la France et l'invasion de l'Angleterre, pour permettre le réarmement matériel de l'aviation.

Q.- Vous avez dit également à la Commission de Contrôle de Bombardement, Américaine, qu'HITLER avait ordonné non seulement le bombardement des objectifs militaires y compris les usines industrielles, mais aussi le bombardement d'objectifs politiques, n'est-ce pas ?

R.- A partir d'un certain moment, oui.

Q.- C'est à dire que le Gouvernement de l'ennemi devait être paralysé, est-ce là ce que vous entendez par objectif politique ?

R.- Oui, c'est ce que j'entends par but politique, mais j'ai compris cette question d'une autre manière, je voulais dire par là que ces ordres n'ont eu d'effet qu'ultérieurement.

H0517-0024

M. JUSTICE JACKSON.- Vous étiez présent au discours prononcé par HITLER en Août 1939 ?

Général KESSELRING.- Oui.

Q.- A l'époque vous étiez renseigné sur le fait que la campagne polonaise commencerait immédiatement ou en tout cas dans un très proche avenir ?

R.- Lors de cette conférence on n'avait pas encore pris la décision définitive au sujet de la campagne de Pologne. Il restait encore la possibilité de discusser. Nous espérions que ces discussions auraient un résultat positif.

Q.- N'avait-on pas ordonné, le 15 Août, que la Luftwaffe se tienne prête à une attaque contre la Pologne ?

R.- Cet ordre en soi ne m'est pas connu dans ses détails, mais je dois avouer que, quelques mois avant le début de la campagne de Pologne, nous étions dans une situation de préparation du point de vue défensif.

Q.- Vous vous attendiez à ce que la Pologne attaque l'Allemagne par les airs ?.. Vous vous attendiez à ce que la Pologne attaque l'Allemagne ?

R.- En tout cas nous envisagions cette possibilité. La constellation politique dans sa totalité nous était trop inconnue pour nous permettre d'en tirer un jugement clair.

Q.- Vous avez dit que vous n'avez jamais eu d'entretiens avec des chefs du parti, que vous n'avez jamais eu de discussions politiques ni de contacts avec des chefs politiques d'une façon générale, n'est-ce pas ?

R.- En substance c'est exact.

Q.- N'étiez-vous pas le supérieur immédiat d'un

.../..

H0517-0025

certain nombre de chefs politiques allemands ?

R.- Je me permets de dire que les conversations que j'ai eues avec le Maréchal du Reich étaient à 99% de nature militaire ou concernaient des problèmes d'organisation.

Q.- Mais vous saviez qu'il était un des dirigeants de la politique nazie ?

R.- Oui.

Q.- Vous avez dit que vous connaissiez l'ordre de fusiller les Commissaires soviétiques ?

R.- Oui.

Q.- ..que vous n'approuviez pas cet ordre et que vous ne l'avez pas exécuté ?

R.- Je ne me suis pas exprimé dans ce sens hier.

Q.- Qu'avez-vous donc déclaré ?

R.- J'ai dit ce qui suit : L'aviation, qui ne combattait pas sur la terre ferme, ne participait pas à ces opérations, et j'ai dit aussi que je n'avais aucun souvenir de la publication de cet ordre.

Q.- Qui a exécuté cet ordre ? Qui était censé l'exécuter ?

R.- Je ne suis resté en Russie que jusqu'en Novembre 1941. Je ne peux pas donner de renseignements à ce sujet.

Q.- Avez-vous jamais entendu parler des SS ?

R.- Evidemment oui.

Q.- N'est-ce pas un fait que l'exécution de cet ordre était confié aux SS ?

R.- Je ne savais rien à ce sujet.

Q.- Quelle était donc, d'après vous, la raison d'être des SS ?

R.- A mon avis la SS, dans la mesure où elle participait aux opérations de terre, était une espèce de garde de

H0517-0026

l'armée ; elle faisait partie de l'armée.

Q.- La SS était là pour garder l'armée ou pour garder qui ?

R.- Les divisions SS étaient, en ce qui concerne le personnel tant au point de vue numérique qu'au point de vue du matériel, mieux dotées que les autres divisions.

Q.- Et qui commandait les SS ?

R.- Les SS étaient commandés par HIMMLER. EN ce qui concerne les divisions employées dans le cadre des armées, elles étaient subordonnées, d'un point de vue tactique, aux commandants d'armée.

Q.- Mais dans la mesure où elles avaient des missions spéciales, elles étaient sous le commandement de HIMMLER ? Est-ce exact ?

R.- Oui, il y avait là une voie spéciale.nettement définie.

Q.- Vous avez déclaré hier que vous ne considériez pas l'ordre de HITLER concernant les commandos comme vous liant et que vous n'avez pas exécuté cet ordre, est-ce exact ?

R.- Pour le théâtre des épérations de la Méditerranée, oui.

Q.- Etait-ce parce que cet ordre vous laissait les mains libres ou bien parce que vous avez simplement pris cette liberté ?

R.- C'est moi-même qui ai fait cette réserve : 1) pour des raisons d'ordre idéologique, et 2) parce que j'avais une double fonction dans la Méditerranée et que les Allemands ne pouvaient pas être incorporés totalement dans la direction générale des opérations.

.../..

H0517-0027

Q.- Alors la mesure dans laquelle cet ordre était exécuté dépendait en somme du caractère et du courage de l'officier qui le recevait, n'est-ce pas ?

R.- Je voudrais dire cela d'une manière un peu différente. Il y a une certaine latitude dans l'interprétation de ces ordres. Ainsi les ordres concernant les commandos pouvaient être interprétés de telle sorte que le commandant pouvait considérer une opération comme une mesure de commando ou comme une opération militaire justifiée.

Q.- Vous commandiez les forces en Italie à l'époque, n'est-ce pas, au moment où cet ordre concernant les commandos fut donné ?

R.- Je commandais alors certaines divisions. Je n'ai eu pleins pouvoirs qu'à partir de Septembre 1943.

Q.- Je demande que l'on vous montre le document 498 versé comme pièce n° 501.

LE PRESIDENT. - Est-ce 498-PS ?

M. JUSTICE JACKSON.- 498-PS, M. le Président, excusez-moi.

Q. (par M. Justice Jackson). J'attire votre attention sur le paragraphe 6 de cet ordre dont voici le texte :

"Je tiendrai pour responsables devant la loi militaire tous les commandants et officiers qui n'auront pas exécuté cet ordre, qui auront négligé leur devoir d'instruire les troupes au sujet de cet ordre ou qui ont agi à l'encontre de cet ordre lorsqu'il devait être exécuté".

Voyez-vous ce paragraphe dans cet ordre ?

R.- Oui, je viens de le lire.

Q.- Alors avez-vous jamais signalé que vous n'exécutiez pas cet ordre ou avez-vous trompé vos officiers supérieurs sur la façon dont vous l'exécutiez ?

.../..

H0517 - 0028

R.- Cette question a été traitée dans un cas particulier et d'une manière détaillée dans le Quartier général. Il s'agissait d'opérations de commandos où Adolf HITLER s'opposait à ce que nous ménagions les gens et avait donné l'ordre de les exécuter, contrairement à notre avis. Je pense que, dans ce cas particulier, la collaboration du Général JODL a joué un rôle important en ce sens que, grâce à lui, les personnes intéressées ont pu être soignées à l'hôpital et être gardées en vie. Vous parlez d'une manoeuvre en vue de tromper HITLER. Je ne voudrais pas parler de cela. Ce n'est pas [illegible] ce que j'ai en vue. Je veux dire que, lorsque je me trouvais en campagne, je considérais ces ordres comme me laissant une certaine latitude.

Q.- En d'autres termes, la mesure dans laquelle un de ces ordres était exécuté dépendait des commandants. HITLER ne pouvait pas être sûr qu'un ordre aussi emphatique que celui-ci serait exécuté par l'armée allemande ?

R.- Non, ce n'est pas cela. La situation se présentait de la façon suivante : Lorsqu'on annonce une entreprise en la caractérisant comme une entreprise de commando, les mesures nécessaires doivent être exécutées ; mais cela dépendait des formations en question, et hier déjà j'ai pu dire que ce n'est que peu à peu qu'une conception unifiée s'est fait jour, selon laquelle les gens qui étaient vêtus d'un uniforme ne pouvaient pas être considérés comme des commandos.

Q.- Vous avez déposé [illegible] aujourd'hui, et en tout cas un témoin a dit que, lorsqu'on résistait à un ordre de HITLER, cela signifiait la mort. Vous déclarez également qu'un ordre catégorique d'exécuter les membres des commandos, sous

H0517 - 0029

menace de châtiment si vous n'obéissiez pas à cet ordre, vous laissait latitude d'exécution. Je veux que vous disiez, oui ou non, au Tribunal quels sont les faits , et nous abandonnerons alors ce sujet.

R.- Je dois répéter ce que j'ai déjà dit. Le théâtre des opérations en Italie ne peut pas être comparé aux autres théâtres d'opérations, et cela en particulier en ce qui concerne la coopération Adolf HITLER- MUSSOLINI, laquelle a toujours été particulièrement efficace. Ce qui était décrété par l'OKW ne pouvait pas être appliqué seulement au théâtre des opérations en Italie.

Q.- Il était donc appliqué partout, autant que vous le sachiez, sauf en ce qui concerne le théâtre d'opérations italien ?

R.- C'est quelque chose que je ne peux dire. J'ai déjà eu l'occasion plusieurs fois de dire que je m'occupais exclusivement du domaine de mes activités personnelles.

Q.- Avez-vous également indiqué que vous punissiez le pillage commis par vos soldats en Italie ?

R.- Dès que ces actes de pillage étaient portés à ma connaissance, je les punissais, et j'ai donné des instructions extrêmement sévères à ce sujet;

Q.- Le châtiment que vous infligiez pour pillage était toujours très modéré, n'est-ce pas ?

R.- J'ai donné des ordres en ce sens et les sanctions allaient jusqu'à l'exécution immédiate, en vue de remédier à cet état de choses;

Q.- De sorte qu'un général allemand, traitant d'un soldat allemand, considérait que l'exécution était le châtiment adéquat pour le pillage ?

R.- Je ne peux pas reconnaître cela. C'est une con-

.../..

H0517-0030

séquence un peu trop généralisée. Je veux dire ceci : Si une armée telle que la 14ème armée se trouve plus ou moins en déroute, il est très important de prendre des mesures très sévères pour maintenir à la fois la discipline dans l'armée et l'ordre parmi la population civile, et c'est xxxx en relation avec cette question que j'ai eu une discussion très serrée au Quartier Général où j'ai expliqué que des mesures sévères s'avéraient trop faibles suivant les circonstances. Je ne considérais d'ailleurs pas ces mesures prises par moi-même comme des punitions mais comme un moyen d'éducation.

Q.- Et vous avez déclaré que vous avez pris des mesures vigoureuses pour défendre les trésors d'art italiens ?

R.- Oui, dans la mesure où xxxx je suis au courant de la question des trésors d'art c'est exact.

Q.- Et quelles mesures avez-vous prises et contre qui les avez-vous prises ?

R.- C'étaient surtout des mesures préventives. J'excluais de la zone de combat les endroits où se trouvaient les objets d'art, les monuments, etc.. En second lieu, j'enlevais à l'ennemi le prétexte de bombarder de tels lieux en les faisant évacuer par mes troupes. Enfin troisièmement, d'accord avec le Général WOLFF, j'ai fait mettre en sécurité les trésors d'art. Je voudrais rappeler ici les trésors d'art de Cassino, ceux de Florence.

Q.- Saviez-vous que des objets d'art ont été emmenés du mont Cassino à Berlin ?

R.- Plus tard, à Mondorf, j'en ai entendu parler, mais à l'époque je me souviens simplement qu'on avait remis ces objets d'art à Rome au Vatican.

Q.- Saviez-vous que des trésors d'art ont été retirés du Mont Cassino et ont été remis à GOERING ? En avez-vous entendu parler ?

.../..

H0517 - 0031

R.- J'ai entendu parler une fois d'une image sainte, mais je ne peux pas donner de détails précis à ce sujet.

Q.- Et si GOERING recevait des objets de ce genre du mont Cassino, était-ce là une violation de vos ordres ?

R.- Il y avait là-bas la division Hermann GOERING et celui qui commandait cette division était l'ancien adjudant de Hermann GOERING. Il est évident qu'il y avait entre eux une certaine liaison, mais je ne peux pas vous dire jusqu'à cela a été.

Q.- J'ai encore quelques questions à vous poser avant d'en terminer avec votre interrogatoire.

LE PRESIDENT. - Nous ferions peut-être mieux, dans ces conditions, de suspendre l'audience pour dix minutes.

(Suspension et reprise de la séance à 11hs40).

M. JUSTICE JACKSON.- Je crois qu'il y aura moins de duplicité si je cède la parole à SIR DAVID MAXWELL-FYFE qui est préparé sur certains sujets dont je voulais parler, et je pense qu'il est dans une meilleure position que moi pour continuer l'interrogatoire.

SIR DAVID. - Témoin, le Dr. STAHMER vous a-t-il indiqué ce qu'il fallait dire au témoignage ?

R.- Les différents points me furent communiqués sans que toutes les questions aient été traitées en détail.

Q.- Je vais relire une phrase pour que vous puissiez vous en rappeler. C'est une phrase de la déclaration du Dr. STAHMER : "Lorsque Rotterdam est devenue zone de combat au mois de Mai 1940, cela devint une nécessité militaire d'envoyer des bombardiers, car les troupes parachutées encerclées qui n'avaient aucun soutien de l'artillerie avaient demandé de l'aide des bombardiers".

.../..

H0517 - 0032

Vous rappelez-vous de l'incident ? Je veux qu'il soit présent à votre mémoire.

R.- Oui, je me souviens.

Q.- Vous souvenez-vous avoir été interrogé au sujet de cet incident le 28 Janvier par le Bomber Survey des Etats-Unis ? Vous=souvenez-vous ?

R.- Oui, certainement.

Q.- Vous a-t-on demandé : "Et à propos de Rotterdam ?" et avez-vous répondu ceci : "D'abord Rotterdam était défendue dans les endroits qui ont été attaqués plus tard. En second lieu, dans ce cas on pouvait remarquer qu'une attitude ferme devait être adoptée. Cette seule attaque a été la cause de la paix immédiate en Hollande. Elle fut demandée par MODEL et fut approuvée par l'OKW. C' était seulement une partie très limitée du centre de Rotterdam".

Vous rappelez-vous avoir dit cela ?

R.- J'ai à peu près dit cela, oui, et j'ai répété ces paroles hier.

Q.- Je veux parler d'abord de l'aspect stratégique. Je viendrai à l'aspect tactique plus tard. Vos besoins stratégiques et votre objet étaient d'adopter une attitude ferme pour obtenir une paix immédiate, est-ce juste ?

R.- Cette grande tâche ne m'était pas donnée, mais, comme je l'ai dit hier, le Général WENNINGER m'a annoncé les résultats de l'attaque de telle façon qu'il dit qu'après l'attaque par les bombardiers la reddition totale de la Hollande aurait eu lieu.

Q.- Je veux que vous pensiez à vos propres paroles. Ceci fut approuvé par l'OKW. Une attitude ferme devait être adoptée. Votre but, dans cette attaque, n'était-il pas d'obtenir un avantage stratégique en terrorisant les habitants de Rotterdam ?

R.- Je peux nier cela en toute conscience, et à

H0517 – 0033

l'époque à Mondorf je n'ai pas non plus dit qu'il fallait prendre une attitude ferme, mais j'ai seulement exprimé que le soutien que STUDENT avait exigé devait être fourni dans toutes circonstances. Nous avions la seule tâche de soutenir par l'artillerie les troupes du général STUDENT.

Q.- Que vouliez-vous dire en disant qu'il fallait adopter une attitude ferme, si vous n'entendiez pas par là qu'il fallait terroriser les habitants de la Hollande pour obtenir la paix ?

R.- Puis-je répéter encore une fois que la notion d'"attitude ferme" est en contradiction nette avec mon attitude générale. Je ne puis reconnaître avoir dit cela. D'ailleurs on ne m'a pas lu ce procès-verbal et surtout on ne m'a pas lu ce mot.

Q.- Si vous n'avez pas prononcé ces mots "attitude ferme" ainsi que vous le prétendez, qu'avez-vous donc dit ?

R.- J'ai exprimé que la plus ferme attitude pouvait faire obtenir le résultat le plus rapide.

Q.- C'est exactement ce que je soutenais, témoin.

R.- Mais uniquement pour l'action tactique. Puis-je dire encore une fois que je suis un soldat et non pas un politicien et que je n'ai pas agi en tant que politicien. Dans ces instants j'ai uniquement satisfait les exigences du Général STUDENT.

Q.- Juste avant de vous occuper de la situation tactique, avez-vous eu à travailler en coopération avec l'accusé Grand Amiral RAEDER ?

R.- Non.

Q.- Avez-vous travaillé avec lui ? Le connaissez-vous ?

R.- L'Amiral RAEDER ? Non, uniquement en ce qui concerne la situation maritime en Méditerranée.

Q.- Je voudrais entendre le point de vue que

.../..

H0517 – 0034

l'accusé RAEDER a exprimé, et dites à la Cour si vous êtes d'accord avec lui. C'est la pièce du Royaume-Uni 65, document L-157, à la page 2735 du procès-verbal, Ecoutez avec attention s'il vous plaît:

"Il est désirable de baser toutes les mesures militaires que l'on doit prendre sur les lois internationales existantes. Néanmoins des mesures, considérées nécessaires d'unpoint de vue militaire, si elles peuvent donner un succès décisif, devront être poursuivies même si elles ne sont pas en accord avec les lois internationales existantes".

Etes-vous d'accord avec cela ?

R.- Je ne peux pas être tout à fait d'accord avec cet avis. Pour Rotterdam le cas est absolument contraire.

Q.- Pour l'instant parlez des paroles de l'accusé RAEDER. Etes-vous d'accord avec ces paroles ?

R.- Non.

DR. LATERNSER. (défenseur pour l'Etat-Major général et l'OKW).- Je fais objection à la question posée à l'instant au témoin et également à l'autre question parce qu'elles n'importent pas et parce qu'elles ne visent que des opinions et non pas des faits. Le témoin est ici pour témoigner au sujet de faits.

SIR DAVID.- M. le Président, le témoin est ici, comme je l'ai fait remarquer, pour parler des nécessités militaires.

ME PRESIDENT. - SIR DAVID, la Cour pense que la question, telle que vous l'avez posée, peut soulever une objection, car ceci fait ressortir le point de vue de l'accusé RAEDER.

SIR DAVID. - Ce témoin est venu pour témoigner au sujet des questions de nécessités militaires. Je lui demandais s'il était d'accord ou non avec la Cour sur un point concernant les nécessités militaires. Les questions de

.../..

H0517 – 0035

nécessité militaire sont des questions que la Cour devra prendre en considération à plusieurs points de vue. Mais si le Tribunal a quelque doute, je préfère abandonner cette question, et j'en viens maintenant à la position tactique de Rotterdam.

Voulez-vous dire à la Cour quels officiers se trouvaient impliqués dans cette affaire ? Il y avait un Lieutenant Génaral SCHMIDT et avec lui était le Major Général STUDENT, qui étaient responsables des troupes attaquant Rotterdam. Vous souvenez-vous de cela ?

R.- Oui, en ce qui concerne le Général STUDENT, mais je ne me souvenais pas du Général SCHMIDT.

Q.- Le témoignage dans ce cas est que les négociations pour la capitulation furent écrites par le Lieutenant Général SCHMIDT près de Rotterdam. Je suppose qu'il devait être l'officier supérieur du Général STUDENT, n'est-ce pas ?

R.- Le Général STUDENT était l'offidier suprême du théâtre Rotterdam-La Haye. J'ignore le général SCHMIDT.

Q.- Ainsi le Général SCHMIDT était de grade moins élevé que le Général STUDENT ?

R.- On l'a peut-être fait venir pour des raisons spéciales, mais quant à moi je ne le connais pas.

Q.- Je vois. Je veux que vous vous remémoriez cette époque. Savez-vous à quel moment de la journée a commencé le bombardement de Rotterdam ?

R.- Autant que je sache, ce fut tôt dans l'après-midi, vers 14 heures je crois.

Q.- J'allais vous dire 13 hs30.

R.- C'est très possible.

Q.- Savez-vous que des négociations pour une capitulation étaient en cours depuis 10 hs30 du matin ?

R.- Non, ainsi que je l'ai déjà dit hier, je n'en

H0517 - 0036

sais rien.

Q.- Et saviez-vous qu'à 12hs15 un officier d'état-major, le capitaine BECKER, officier hollandais, est allé aux lignes allemandes et a vu le Général SCHMIDT et le Général STUDENT, et que le général SCHMIDT lui a écrit les termes de la capitulation proposée à 12hs35.

R.- Non, je l'ignore.

Q.- On ne vous a jamais dit cela ?

R.- Cela ne m'a pas été communiqué, ou du moins je ne m'en souviens pas.

Q.- Vous voyez, témoin, ceci eut lieu 55 minutes avant le bombardement.

R.- L'important aurait été que, du côté du Général STUDENT, on ait renoncé à cette attaque, mais cela ne se rproduisit pas. Je n'ai pas reçu cette demande de cesser ou de ne pas commencer l'attaque.

Q.- Je veux que vous vous rappeliez les faits.et je vous poserai quelques questions. Les termes discutés à 12hs35 allaient expirer et une réponse était exigée pour 16hs20. Après que le Capitaine BECKER fût parti avec les propositions à 13hs22 ou 13hs25, deux fusées rouges furent envoyées par les troupes allemandes au sol sous les ordres du Général STUDENT. Avez-vous jamais entendu parler de cela ?

R.- Je ne suis pas au courant de ce fait. Deux fusées n'auraient d'ailleurs pas suffi à cet effet.

Q.- Mais xxx en plus de cela, vos troupes au sol étaient en très bonne communication radiophonique avec vos avions, n'est-ce pas ?

R.- Hier j'ai...

Q.- Voulez-vous répondre à ma question ?

R.- Oui et non. Pour autant que je sache, il n'y avait pas une communication directe entre les troupes au sol et

.../..

H0517 - 0037

l'aviation ; mais, ainsi que je l'ai dit hier, cette communication existait du point de vue tactique à terre vers l'unité d'aviation.

Q.- Si vous aviez désiré donner l'ordre à l'aviation d'arrêter le bombardement, ceci aurait pu facilement être fait par radio, en plus des deux fusées rouges, n'est-ce pas ?

R.- A mon avis, oui.

Q.- Voici ce que je suggère : Tout le monde a vu venir ces bombardiers, vous le savez. STUDENT lui-même les a vu venir, vous savez cela n'est-ce pas ?

R.- Oui.

Q.- Si cette attaque avait eu une signification tactique et avait été menée dans le but d'aider vos troupes, on aurait pu l'annuler, n'est-ce pas ?

R.- Je n'ai pas compris cette dernière phrase.

Q.- Si le but de cette attaque était seulement tactique pour aider dans l'attaque générale sur Rotterdam, on aurait pu facilement l'annuler par un message radiophonique du Général STUDENT aux avions, n'est-ce pas ?

R.- Oui, si la situation tactique m'avait été communiquée ou si la situation avait été communiquée directement à l'unité, l'attaque aurait pu sans aucun doute être annulée.

Q.- Mais si, témoin, dans des négociations honnêtes on donnait des termes de reddition qui devaient expirer trois heures plus tard, le soldat devrait demander que l'attaque n'ait pas lieu, n'est-ce pas ?

R.- S'il n'y a pas eu d'autre accord, oui.

Q.- Mais s'il peut arrêter cette attaque, cela aurait été la chose la plus facile à faire. Je veux que vous compreniez très bien ma suggestion. Cette affaire tactique n'avait rien à voir avec l'attaque contre Rotterdam. Le but de l'attaque contre Rotterdam était, d'après vos propres

.../..

H0517 - 0038

paroles, de montrer une attitude ferme et de terroriser la population afin qu'elle se rende.

R.- Puis-je répéter encore une fois que j'ai dit expressément que cette attaque était uniquement entreprise en raison des exigences tactiques, et que je refuse et repousse radicalement ces propos politiques.

Q.- Vous savez que le Général STUDENT s'est par la suite excusé pour cette attaque ; vous savez cela ? Il s'est excusé pour avoir déclenché cette attaque.

R.- Je ne le sais pas et, comme je vous l'ai déjà exposé hier, le Général STUDENT a eu une commotion cérébrale très grave et je n'ai plus parlé avec lui.

Q.- Je ne vais pas prendre plus de temps. J'espère avoir exprimé clairement ce que je voulais dire. Je veux maintenant vous poser une autre question à propos de ce que vous avez dit hier concernant les bombardements. Vous avez dit que l'attaque contre Varsovie, le 1er Septembre 1939, avait été déclenchée parce que vous considériez Varsovie comme forteresse défendue avec défense aérienne. Est-ce exact ?

R.- Oui, certainement.

Q.- Vous savez qu'au même moment, à 5 hs du matin, le Vendredi 1er Septembre, l'aviation allemande a attaqué Augustow, Nowy Dwor, Ostrow Mazowiecki, Tczew, Puck, Zambrow, Radomako, Torun, Kutno, Tunel, Krakow, Grodno, Trzebinie et Gdynia, qui est dans une situation différente. Répondez à ma question. L'aviation allemande a attaqué ces villes ?

R.- Avec men camarade, oui, je répète, les villes non.

Q.- Cette attaque commença à 5 hs du matin le Vendredi 1er Septembre, n'est-ce pas ?

R.- L'attaque fut exécutée le matin, mais non pas, comme vous avez dit M. le Procureur Général, sur les villes ; elle fut exécutée sur les objectifs militaires, terrains d'avia-

.../..

H0517-0039

tion, états-majors, noeuds de communication. Comme je l'ai déjà exposé hier, l'OKW nous a donné des instructions détaillées d'après lesquelles il ne fallait xxxxxxxxx bombarder que ces objectifs militaires.

Q.- Vous prétendez que toutes ces villes que j'ai nommées étaient des objectifs militaires ?

R.- Autant qu'elles se trouvaient dans mon secteur, oui.

Q.- Mais il n'y eut pas un seul avion de reconnaissance qui ait eu le temps de survoler la Pologne avant ces attaques, n'est-ce pas ?

R.- C'est exact. D'un autre côté, des agents m'ont communiqué des renseignements sur la situation, et en plus tout ce plan d'opérations provenait de la direction de la guerre aérienne.

Q.- Tout le plan avait été établi au mois d'Avril 1939, n'est-ce pas, sous le Fall Weiss ?

R.- A ce moment-là je ne le savais pas encore.

Q.- Ne saviez-vous pas, témoin, qu'après avoir été nommé le Fall Weiss avait été établi au mois d'Avril 1939 ? Ne vous avait-on jamais dit cela ?

R.- Cela ne fut pas dit, mais d'un autre côté puis-je dire, en tant que soldat, qu'un plan général élaboré au mois d'Avril subit tant de changements jusqu'au mois de Septembre, et à la dernière minute on fait encore des changements importants.

Q.- Un autre point que je voudrais vous rappeler est le suivant. Vous souvenez-vous que la radio allemande a diffusé la dernière note envoyée à la Pologne à 21 hs du soir la veille, le 31 Août ? Vous souvenez-vous de cela ?

R.- Je crois que oui.

Q.- Cela était huit heures avant votre attaque, et vous savez, n'est-ce pas, que l'accusé GOERING avait été à son Etat-Major secret pendant une semaine auparavant, prenant en considération ces questions ?

.../..

H0517 - 0040

R.- Cela je puis me l'imaginer, car le 22..

Q.- Ce que je veux faire ressortir, c'est que cette attaque générale contre les villes polonaises était encore un plan bien établi pour essayer de détruire la résistance de la nation polonaise contre votre attaque.

R.- Puis-je dire à ce sujet ce qui suit. Si mes déclarations en tant que Feldmarshall et témoin, sous la foi du serment, ne sont pas respectées par vous en tant que Procureur Général, mon interrogatoire n'est plus nécessaire et je n'ai plus à déposer. J'ai dit qu'il ne s'agissait pas d'une attaque contre des villes mais contre des objectifs militaires, et vous n'avez qu'à me croire.

Q.- La Cour décidera pour ces preuves. Je ne veux pas discuter de cela. Je voudrais vous interroger au sujet d'un ou deux autres points afin d'avoir votre point de vue sur ce que vous considérez être "de nécessité militaire."

Vous vous souvenez des ordres concernant les partisans en Italie lorsque vous commandiez là-bas ? Les ordres concernant les partisans.

R.- Oui.

Q.- Dites-moi si je me trompe, mais je voudrais que ceci soit bien clair. L'accusé KEITEL a donné un ordre général concernant les partisans le 16 Décembre 1942. Un exemplaire de cet ordre a été trouvé à votre ancien état-major, et vous avez eu connaissance de cela plus tard, mais vous ne vous souvenez pas de la date. Est-ce bien exact ? Vous n'êtes pas sûr de la date ?

R.- C'est exact.

Q.- J'aimerais que vous essayiez, quand vous en aurez le temps, de prendre cela en considération. Vous croyez que l'ordre de KEITEL de Décembre 1942 est venu à votre connaissance avant que vous ne donniez votre propre ordre du 17 Juin 1944. Vous aimeriez peut-être voir votre ordre, n'est-

.../..

H0517-0041

ce pas ?

R.- On me l'a lu une fois, mais au mois de Novembre, et répété en Décembre et en Janvier. J'ai demandé à être entendu à nouveau sur ces questions, car j'ai certains scrupules sur le destinataire de cet ordre, sa distribution et sa date.

Q.- Je vais vous faire parvenir les ordres, témoin, car vous devriez les voir pour vous en souvenir mieux. Je ne crois pas qu'ils aient déjà été déposés.

H0517 - 0042

D. 1

13/3/46

12 h. 15 à 12 h. 45

Q. - Nous allons les prendre par ordre de date. D'abord, l'ordre de l'accusé Keitel, du 16 Décembre 1942. J'espère que je vous ai fait parvenir le bon document. Je vais le lire très lentement :

"Le Fuehrer a donc ordonné :

"1°) les ennemis participant à la guerre de partisans, les communistes, qui n'hésitaient pas à commettre des atrocités. Il s'agit là, de plus en plus, d'une question de vie et de mort. Ces combats n'ont rien à voir avec des combats militaires, d'après les principes de la Convention de Genève. Si les combats contre les partisans à l'Est ainsi que dans les Balkans ne sont pas menés de la façon la plus brutale, nous atteindrons bientôt le point où les forces disponibles seront insuffisantes pour contrôler ces zones. Il est donc non seulement justifié, mais c'est le devoir des troupes d'utiliser tous les moyens, sans aucune restriction, même contre les femmes et les enfants, tant qu'ils seront assurés de succès. Toute considération pour les partisans est un crime contre le peuple allemand."

Vous souvenez-vous de cet ordre ?

R. - Oui.

Q. - Vous avez a votre tour promulgué un ordre le 17 Juin 1944, lorsque vous étiez Commandant en Chef en Italie. Vous souvenez-vous de cela ? Je vais vous le montrer dans un instant. C'est copié en Allemand. Je vais lire un extrait bref, de façon que la Cour puisse se rendre compte.

Témoin, regardez le tout, l'ensemble des ordres, je veux que cela soit fait avec justice :

"1&) La situation des partisans sur le théâtre d'opérations d'Italie, surtout dans l'Italie Centrale a dégénéré à un tel point que cela constitue un danger sérieux pour les troupes combattantes et pour les lignes de ravitaillement

H0517 - 0043

ainsi que pour les industries de guerre et le potentiel économique. Le combat contre les partisans doit être poursuivi par tous les moyens disponibles, et de façon très sévère. Je protégerai tous les chefs qui adoptent les méthodes très sévères contre les partisans. En rapport avec ceci, le vieux principe tient toujours bon : "se tromper dans la façon d'exécuter les ordres est mieux que de négliger d'agir."

Vous vous souvenez, témoin ?

R. - Oui, je me souviens de cet ordre.

Q. - Vous souvenez-vous que trois jours plus tard, afin qu'il n'y ait aucune erreur de compréhension dans ce que vous voulez dire, vous avez donné encore cet ordre - ordre très secret - dans lequel nous voyons à la troisième ligne :

"Il est du devoir de toutes les troupes sous mon commandement d'adopter des mesures très sévères. Tout acte de violence commis par des partisans doit être puni immédiatement, des comptes-rendus seront soumis, et donneront des détails sur les contre-mesures adoptées. Partout où on a des preuves qu'il existe des groupes nombreux de partisans, une partie de la population masculine de la zone sera arrêtée, et si un acte de violence est commis, ces hommes seront fusillés."

Je voudrais prendre seulement deux exemples de ceci, deux exemples de la façon dont cet ordre fut respecté.

Vous souvenez-vous, quand un de vos officiers, le Colonel Von Gablentz fut capturé par des partisans, vous en souvenez-vous ?

M. LE PRESIDENT - C'est le Général Von Gablentz ?

Q. - Il se peut qu'il ait été général après, mais il était colonel à ce moment-là.

C'était le 26 Juin, juste après votre ordre. Vous rappelez-vous de la capture du Colonel Von Galbentz. Il était

H0517 - 0044

colonel pour les communications. Ce n'était pas un officier très important, mais enfin ... vous en souvenez-vous M?

R. - Oui, je m'en souviens.

Q. - Regardez ces deux documents. Est-ce juste ? Ceci est un extrait du compte-rendu journalier par le Commandant en Chef de l'Italie du Sud-Ouest pour le 26 Juin :

"Situation des partisans au Nord d'Arezzo. Le Colonel Von Gablentz, membre de l'Etat-Major, Officier Commandant les lignes de communications dans la zone de la 10ème Armée, fut capturé par des bandits. La population masculine entière des villages sur la route intéressée a été arrêtée. Il a été annoncé que tous ces otages seraient fusillés si le Colonel n'était pas libéré dans les 48 heures."

Vous souvenez-vous de cela ?

R. - Pas dans les détails, mais en général.

Q. - Vous vous rappelez de l'incident. Regardez la partie suivante: compte-rendu de la situation, deux jours plus tard, le 28 Juin. 2ème paragraphe :

"Communication pour la capture du colonel. Jusqu'ici, 560 personnes, y compris 250 hommes ont été internés."

Est-ce que cela est votre conception de la façon dont il fallait contrecarrer la guerre des partisans, que des centaines de femmes et d'enfants soient internés ?

R. - Non, cela n'était pas nécessaire, mais puis-je peut-être en parler dans l'ensemble?

Q. - Prenons un autre exemple ? Vous vous souvenez de Civitella ? Vous savez ce qui est arrivé et ce que vos hommes ont fait à Civitella ?

R. - Non, pour l'instant, je he sais pas.

Q. - Laissez-moi vous rappeler ce qui a eu lieu

H0517-0045

à Civitella ? C'était le 10 Juin, un jour après votre ordre Deux soldats allemands furent tués, et un troisième blessé aucours d'un combat avec des partisans dans le village de Civitella. Par peur des représailles, les habitants ont évacué le village, mais quand les Allemands sont venus, ils ont remis leur action à plus tard. Le 29 Juin, neuf jours après votre ~~ordre~~ proclamation, lorsque les habitants furent revenus au village, se sentant une fois en plus en sécurité, les Allemands ont poursuivi des représailles organisées. Ils sont allés chercher tous les gens du voisinage, et beaucoup d'habitants furent tués à vue au cours de cette journée : 212 hommes, femmes et enfants, dans la région immédiate, furent tués. Certaines des femmes mortes furent trouvées absolument nues. Au cours des enquêtes, une liste des morts a pu être établie ; elle est complète à l'exception de quelques personnes dont on a pu identifier les cadavres. Les âges des morts variaient de 1 an à 74 ans. Environ 100 maisons furent incendiées. Certaines des victimes furent brûlées vives dans leur maison. Ceci est le compte-rendu de la Commission d'enquête des crimes de guerre des Nations Unies.

Croyez-vous vraiment que les nécessités militaires demandaient qu'on tue des enfants d'un an et des personnes âgées de 74 ans ?

R. - Non.

Q. - Je voudrais parler d'un sujet dont vous avez déjà parlé : c'est la situation de la division Hermann Goering Afin d'exprimer clairement ce cas devant la Cour, laissez-moi vous dire exactement quels étaient vos officiers à ce moment-là : Le Général Wiettinghoff - je crois que c'est Von Wiettinghoff - qui commandait la 10ème Armée.

R. - Oui, en Juillet 1944.

Q. - En Juillet 1944 était-il directement sous vos

H0517 - 0046

ordres ?

R. - Oui, il était sous mes ordres.

Q. - C'est un général de haut grade et responsable?

R. - Il était commandant en Chef d'Armée.

Q. - Colonel-Général ?

R. - Colonel-Général, oui.

Q. - Et sous ses ordres était le 67ème Corps commandé par le Général Herr ?

R. - Oui, c'est exact.

Q. - Et sous les ordres du Général Herr se trouvait la division Hermann Goering, commandée par le Général Schmaltz, dont vous avez parlé ce matin, cela est-il vrai ?

R. - J'ai cité tout à l'heure un autre nom, mais je crois que c'était Schmaltz qui la commandait.

Q. - Je crois que c'était Schmaltz à ce moment-là. La Division Hermann Goering avait eu beaucoup à faire avec ces incidents. Je veux dire par incident le genre de choses qui ont eu lieu à Civitella. Laissez-moi vous en rappeler un ou deux.

Vous rappelez-vous Stia : du 13 au 18 Avril, 137 civils furent tués, y compris 45 femmes et enfants. Vous souvenez-vous de cet incident ? Civitella, c'était le 29 Juin, ; vous rappelez-vous de Buccini , les 7 et 9 Juillet ? Vous ne vous souvenez pas d'un incident à Buccini ?

R. - C'est possible, mais il faudrait d'abord que j'aie les détails, que je les étudie.

Q. - Je vais vous présenter cet incident d'une façon

H0517 - 0047

générale. Témoin, c'est une conduite qui a été générale et il y a eu un grand nombre d'incidents de ce genre au cours desquels la division Hermann Goering a participé. Vous souvenez-vous de cela ?

R. - Il y eut autant d'affaires d'un côté que de l'autre, et il faut d'abord que j'étudie les détails de cette affaire très minutieusement.

Q. - Voilà ce que je voudrais vous remettre en mémoire : est-il vrai que la Division Hermann Goering était seulement sous les ordres du Général Herr, et du Général Von Wiettinghoff pour les besoins tactiques, et rendait compte chaque jour à Berlin, au Reichmarschal Goering de ses actions ?

R. - La division Hermann Goering dépendait du Commandement Général et de l'Armée, mais dans ces questions, je dois admettre la soumission au Commandement Général et à l'Armée. Je ne sais pas si, à côté, il y a eu autre chose encore.

Q. - Je vais vous prononcer les paroles exactement telles qu'elles sont, et vous verrez d'où viennent ces paroles.

"La première division aéroportée et la division Hermann Goering était commandée par les Chefs d'Armée seulement au point de vue tactique. Pour toute autre question, elles tombaient directement sous les ordres du Maréchal du Reich, à qui elles devaient faire parvenir des compte-rendus journaliers et n'avaient pas l'autorisation de recevoir des ordres des Chefs d'Armée concernant des actions criminelles, ni de leur faire parvenir les compte-rendus de ces actions. Ainsi, elles ont poursuivi la guerre contre les partisans d'après des principes qui, à certains points de vue n'étaient pas les mêmes que ceux de l'Armée."

Est-ce une déclaration véridique ?

H0517-0048

R. - Cette opinion est correcte, et il s'agit peut-être du fait que la notion "tactique" peut être comprise dans un sens plus ou moins large.

Q. - Quel mot ?

R. - "tactique". Je veux dire que la dépendance tactique peut être plus ou moins importante.

Q. - Mais c'est pour cela que l'ai lu l'affaire en entier, parce qu'elle est parfaitement claire, et ce que la première déclaration signifie, c'est qu'ils n'avaient pas l'autorisation de recevoir des ordres des chefs d'armée pour les questions criminelles, ou de rendre compte de ces rasultats. Ils ont poursuivi la guerre contre les guerillas, d'après des principes qui n'étaient pas les mêmes que ceux du Général Von Wiettinghoff, n'est-ce pas ?

R. - Cela, je l'entends pour la première fois maintenant. Mais si quelqu'un d'autre l'a dit, si une autre personne l'a dit, je dois l'admettre comme tel ?

Q. - Etes-vous certain que c'est la première fois que vous entendez parler de cela ? Il est très difficile de se rappeler de chaque incident. Ne croyez pas que je fais ceci pour vous déplaire, mais essayez de vous souvenir. Le Général Herr ne s'est-il pas plaint beaucoup, et souvent, à vous de cette situation anormale concernant la division Hermann Goering, et n'avez-vous jamais donné une réponse officielle au compte-rendu du Général Herr ?

R. - Je n'ai certainement pas reçu beaucoup de rapports du Général Herr, mais il y a peut-être eu des entrevues personnelles. Quelques rapports... oui. Puis-je encore dire que de telles prises de position à l'intérieur du groupe d'Armées existaient pour le cas en question ? Je dois dire que je ne sais pas si ce terrain touche la tactique ou autre chose.

H0517 - 0049

Q. - Je vous avais montré ceci très clairement. Ce que je voudrais savoir est si ees différences étaient nombreuses. Vous avez accepté, dans certains cas, le Général Herr vous rende compte qu'il était en difficultés, à cause de cette situation anormale de la Division Hermann Goering.

R. - Oui, cela, je dois l'admettre.

Q. - Votre Chef d'Etat-Major était à ce moment-là le Général Roetiger, n'est-ce pas ?

R. - Oui.

Q. - A partir du 10 Juin, 1944, n'est-ce pas ? Et le Général Roetiger ne vous a-t-il pas aussi parlé de la situation de la division Hermann Goering, qui était sous protection spéciale du Maréchal du Reich Goering à Berlin ?

R. - Nous en avons parlé à plusieurs reprises.

Q. - Au sujet des incidents qui concernent la division Hermann Goering, ils ont reçu leurs ordres de l'accusé Goering, qui est au banc des accusés ici, n'est-ce pas ? Ils ont reçu leurs ordres de lui pour savoir comment ils devraient traiter les partisans ?

R. - Cela, je ne puis le dire, car cette voie passait à côté de la mienne .

Q. - Oui, cela passait à côté de vous, à côté du Général Herr, à côté de tout le monde, et provenait directement de Berlin ?

R. - Oui. C'était la voie spéciale pour les SS et la Division Hermann Goering.

Q. - En ce moment, la Cour s'occupe du cas de l'accusé Goering. C'est pour cela que je vous ai posé ces questions.

H0517 - 0050

Il y a juste un point ou deux que je voudrais éclaircir. Vous vous souvenez que le Dr Laternser vous a posé une ou deux questions à propos du Commandement supérieur et de l'Etat-Major Général. Vous vous rappelez qu'il vous a posé ces questions, à propos de cela.

R. - Oui, je m'en souviens.

Q. - Je voudrais mettre de côté une partie de ceci. Vous avez dû vous rendre compte que le Corps mentionné dans ce cas n'a rien a voir avec le Corps d'Etat-Major de l'Etat Allemand, tel que vous l'avez dit hier, n'est-ce pas ? Je parle de votre Corps d'Etat-Major dans l'Armée et dans l'Aviation. Il y avait un corps d'officiers qui avaient passé par l'Académie Militaire, et il y avait des officiers d'Etat-Major de tout rang à partir de capitaine, n'est-ce pas ?

R. - La question n'est pas très précise pour moi.

Q. - Excusez-moi. Vous aviez, autant dans l'armée que dans l'aviation, un Corps d'Etat-Major d'officiers qui avaient été à l'Académie Militaire et qui étaient par la suite officiers d'Etat-Major.brevetés. Ils avaient je crois le droit de rendre des comptes au Chef d'Etat-Major, directement, s'ils le voulaient. Cela est-il vrai ou non ?

R. - Cela n'est pas exact. Seulement, quand je l'ai dit hier, uniquement dans des buts d'éducation, le Chef de l'Etat-Major Général avait le droit d'agir sur les officiers d'Etat-Major, le contraire, non.

Q. - Ce Corps comprenait des officiers à partir du grade de capitaine, ou de lieutenant, je crois, n'est-ce pas ?

R. - Capitaine.

H0517-0051

Q. - Capitaine, je le pensais, oui. Puis-je vous dire que ce Corps-là ne nous intéresse aucunement. Le Ministère Public ne s'intéresse pas du tout à ce Corps. En ce qui concerne les personnes nommées dans l'acte d'accusation, vous savez qu'il y a neuf commandants en chef nommés, et ensuite le Oberbefehlshaber qui commandait certaines régions, certaines flottes aériennes, vous le savez n'est-ce pas ? J'essaie de l'expliquer brièvement. Nous prendrons le moins de temps possible. Je voudrais savoir si ces gens mentionnés, c'est-à-dire les chefs de l'OKW, de l'OKH, de l'OKM, de l'OKL et leurs adjoints ou leurs remplaçants et les oberbefehlshaber et les officiers des Forces armées allemandes qui avaient le plus affaire avec la politique et les plans de guerre, n'étaient pas ces hommes.

R. - Les Commandants en Chef de la Wehrmacht, d'une partie de la Wermacht étaient naturellement les conseillers du Chef de l'Etat dans toutes les questions militaires de politique militaire ou politiques. Les Commandants en chef n'avaient pas d'influence autrement.

Q. - J'aimerais que vous pensiez à deux exemples Je crois que vous étiez présent à ces deux exemples. Avant l'attaque contre la Pologne, il y eut une réunion, le 22 Août Cette réunion intéressait-elle les officiers supérieurs dont j'ai parlé, les chefs des différents services, et aussi des Oberbefehlshaber ?

R. - L'Oberbefehlshaber était l'officier supérieur qui conduisait les opérations dans ce Secteur.

Q. - A ce moment, le secteur qui allait être le théâtre de guerre était la Pologne. A ce moment, le but principal était de prendre en considération la campagne de Pologne, n'est-ce pas ? avec possibilité de guerre contre les puis-

H0517-0052

sances à l'Ouest, si elles rentraient en guerre ?

R. - A ce sujet, je ne peux pas donner de détails ni faire de déclarations, car ...

Q. - Le Tribunal a entendu parlé de cela tellement souvent que je ne veux pas vous demander des détails à ce sujet. Je veux seulement savoir qui étaient les gens qui étaient présents. Je vais vous rappeler une autre réunion. Le 9 Juin 1941, il y eut une conférence "Barbarossa" pour l'attaque contre l'Union Soviétique. Vous souvenez-vous ?

R. - Une conférenee, oui, mais je ne sais pas si c'était le 9 Juin. J'ai assisté à une conférence.

Q. - Vous étiez présent, et ainsi, avant la campagne de Russie, les personnes qui étaient présentes étaient des personnes ayant des situations de chefs suprêmes, et les Oberbefehlshaber, n'est-ce pas ?

R. - Oui, c'est exact.

Q. - Y compris ceux qui assumaient les commandements territoriaux, tels que par exemple le Général Von Falkenhorst, qui était Haut-Commandant Militaire en Norvège à ce moment. Il était présent, n'est-ce pas ?

R. - C'est possible.

Q. - le Général Stumpf de la Flotte Aérienne 5. Je ne sais pas quels étaient leur rang. Je donne seulement les noms. Rundstedt, Reichenau, Stulpnagel, Schubert, Kleist, et naturellement Bock, Kluge, Guderian, Halder, Kesselring.

R. - Le dernier y était certainement. Stumpf et Falkenhorst, je ne puis le dire.

Q. - Avant une campagne, il était habituel pour les

H0517 - 0053

personnes tenant des situations élevées de se réunir avec le Fuehrer, n'est-ce pas ?

R. - Oui.

Q. - Je voudrais que vous m'aidiez pour un autre point. Vous souvenez-vous avoir hit, hier, au Dr Laternser que les membres de ce groupement s'occupaient trop de hautes affaires de stratégie pour s'occuper de la 5ème colonne ? Vous souvenez-vous de cela ?

On dit "un Quisling", cela veut dire un personnage appartenant à la 5ème colonne, vous savez qui était Quisling ?

R. - Oui, cela, je le sais.

Q. - J'aimerais que vous écoutiez ceci. Cela peut concerner vos services. L'accusé Rosenberg, en Janvier 1944 a écrit au Fuehrer ce qui suit :

"Supposant que cette déclaration de Quisling sera d'intérêt spécial pour le Maréchal du Reich Goering, pour des raisons stratégiques concernant l'aviation, Quisling a dû aller voir le Secrétaire d'Etat Keerner au Bureau des Affaires Etrangères,"

Est-il venu vous voir pour des questions stratégiques ou aéronautiques ?

R. - Inconnu.

Q. - Saviez-vous que l'accusé Raeder a présenté Quisling à Hitler en Septembre 1939 ? Saviez-vous cela ?

R. - Inconnu.

Q. - Vous êtes d'accord sur le fait que le Chef de l'Aviation Allemande et le Chef de la Marine Allemande sont des membres importants de ce groupement de commandants en chef, n'est-ce pas ?

R. - Commandants en chef, oui.

H0517 - 0054

Q. - S'ils s'occupaient avec un homme qui est l'exemple même de la 5ème colonne, qu'est-ce que les autres membres du Groupe avaient affaire avec la 5ème colonne ?

R. - J'ai parlé hier seulement au point de vue des Commandants en chef du front, et nos tâches étaient surtout d'un autre genre.

SIR DAVID MAXWELL FYFE - Monsieur le Président, je crois que j'ai fini une question pour l'instant, mais si après la suspension, je peux poser une ou deux questions encore, je verrai si je dois le faire. Il y a d'autres Ministères Publics qui voudraient parler au témoin. Je pense en ce qui concerne les documents dont j'ai lu une partie qu'ils devront être déposés.

M. LE PRESIDENT - Ils devront être déposés et marqués.

- Une suspension de séance a lieu jusqu'à 14 heures

990
7 N

H0517-0055

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

- - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Séance du mercredi 13 mars 1946

ouverte à 14 heures, sous la présidence de

LORD JUSTICE LAWRENCE

SIR DAVID MAXWELL FYFE. - Monsieur le Président, je vais traiter une seule question.

Q. - Témoin, puis-je vous demander de porter votre attention sur les faits qui suivirent le complot de l'attentat de Roehm, le 30 mars 1934 ? Votre chef d'état-major à ce moment là était le Général Westphal, n'est-ce pas ?

R. - Oui.

Q. - Et il vous a fait un rapport sur cet attentat. Il l'a adressé au Général ...

R. - Au Général Winter

Q. - Il a cependant adressé un rapport à un général dont le nom commençait par B U E T...

R. - Von Buttlar, alors?

Q. - Oui, le Général Von Buttlar. Et le Général Von Buttlar informa votre chef d'état major qu'il devrait signaler l'affaire au F¨uhrer. Est-ce exact ?

H0517-0056

R. - Oui, c'est exact

Q. - Et il entra en contact avec l'accusé Jodl, à la suite de quoi l'accusé Jodl et l'accusé Keitel signalèrent l'affaire au Führer. Celui-ci donna l'ordre que vingt - ou dix, je ne suis pas très sûr du nombre, je crois que c'est plutôt vingt...

R. - Je n'entends pas la traduction.

Q. - Je crois qu'il faut répéter : le Führer donna l'ordre que 20 ou 10 Italiens soient exécutés pour chaque Allemand mêlé au complot. Est-ce exact ?

R. - Je pense que c'est un rapport fourni par Westphal et je crois que c'est exact.

Q. - Pouvez-vous alors vous rappeler si c'était vingt ou 10 ?

R. - Je suppose que c'était 10 , mais je ne le sais plus exactement.

Q. - Vous ne connaissez pas le chiffre exact ?

R. - Je suppose que c'est 10.

Q. - Bon, vous supposez que c'est dix, eh bien, nous accepterons ce chiffre de 10 pour le moment.

Les autorités compétentes pour Rome étaient le Général Von Mackensen ?

R. - Le Colonel-Général Von Mackensen commandait la 14 ème Armée et le commandant de la place de Rome était sous ses ordres.

Q. - Et les personnes qui - pour utiliser vos propres termes - le " conseillaient " sur cette question

H0517 - 0057

étaient un homme appelé Kappler, n'est ce pas ?

R. - Kappler, du SD

Q.- Du SD, oui. Qu'était-il, un Obergruppenführer ou quelque chose dans ce genre ?

R. - Il était Obersturmbannfuehrer.

Q. - Un Obersturmbannfuehrer, bien. Vous souvenez qu'après quelques commentaires de l'Observatore Romano vous avez donné l'ordre de mener une enquête sur cet incident à vos services de recrutement.

R. - C'est exact.

Q. - Et vous avez aussi reçu un rapport de Kappler lui-même, n'est-ce pas ?

R. - Kappler m'a simplement fait un rapport téléphonique très bref dans lequel il disait qu'il avait à sa disposition un certain nombre d'hommes condamnés.

Q. - Est-ce que Kappler ne vous a pas dit qu'il avait exécuté 382 personnes ?

R. - La 14 ème Armée était chargée de l'exécution, j'ai reçu l'avis sans aucun détail et je ne m'en suis pas entretenu avec Kappler.

Q. - Etes-vous certain de cela ?

R. - J'insiste formellement là-dessus. J'ai une conversation téléphonique brève avec Kappler après avoir rejoint mon poste de combat. C'est à ce moment là qu'il m'a communiqué l'information dont j'ai parlé tout à l'heure. A part cela, je ne me souviens pas d'avoir eu d'autres relations avec lui à ce sujet.

H0517-0058

Je sais encore qu'environ 8 ou 10 jours plus tard, je l'ai rencontré et je lui ai dit que je lui étais reconnaissant dans une certaine mesure, pour cette affaire très désagréable, d'avoir trouvé une solution qui pouvait paraître convenable du point de vue juridique.

Q. - Eh bien, voyons donc les motifs de votre reconnaissance. Vous avez été interrogé sur cette question le 8 janvier, vous souvenez-vous que cette question vous ait été posée :

Alors Xolling ne vous a-t-il pas dit que cette quantité de personnes exécutées avait auparavant été convaincues de quelques crimes ?

Vous avez répondu :

Oui, il l'a fait et c'est Kappler qui me l'a dit. ?

R. - Oui.

Q. - De telle sorte que l'explication qui, dites-vous , a été donnée, était qu'il avait pris un certain nombre de personnes - 382 comme jel'ai précisé - qui étaient coupables d'autres crimes et il les a exécutées en représailles de cet attentat. Est-ce exact ?

R. - C'est exact, si l'on admet que ces gens étaient condamnés à mort.

Q. - La question que je dois vous poser et qui vous a déjà été posée à propos de ce rapport de Kappler se rapporte au fait que sur ces 382 personnes, 176 avaient commis des actes punissables de mort, 22 étaient des gens dont l'instruction des cas n'était pas encore close, 17 avaient été condamnées aux travaux forcés, 4 avaient été condamnées à mort, 4 avaient été arrêtés sur la scène du

H0517 - 0059

crime et 23...Kappler ne vous a-t-il pas dit plus tard que le nombre des victimes s'était élevé à 325, et vous avez décidé d'ajouter 75 Juifs/ Est-ce qu'on ne vous a pas dit cela ?

R. - Non.

Q. - Mais, vous êtes d'accord sur le fait qu'une grande quantité de personnes furent exécutées comme conséquence de l'ordre selon lequel 10 Italiens seraient tués pour chaque Allemand tué.

R. - Je reconnais cela, mais il faut bien préciser, comme je l'ai dit tout à l'heure, qu'il s'agissait là de personnes déjà condamnées.

Q. - Mais peu vous importait de savoir s'ils avaient été condamnés pour cet attentat ou pour un autre délit ?

R. - Monsieur le Procureur, la situation était la suivante ; la lutte du côté du Garigliano avait commencé. C'est à cette époque là que se place cette attaque de bombes contre une compagnie de police. Dans les milieux romains qui jusqu'à cette époque avaient agi avec une particulière clémence et dans les milieux allemands, cela a provoqué une grande inquiétude et nous avons fait tout ce que nous avons pu pour s'élever contre la situation qui en résultait.

D'un autre côté, il devait y avoir des mesures pouvant servir d'exemple, il fallait ouvertement, pour l'opinion publique statuer sur un exemple montrant qu'on ne pouvait rien entreprendre contre l'armée allemande sans que cela entraine des conséquences pour les responsables. Il n'était pas important pour moi de savoir qui avait participé à cet attenta, M. X.. ou M. Y..., ce qui était important

H0517-0060

c'était que l'opinion publique, le plus vite possible, soit rassurée.

Q. - Votre argument était qu'il falait prendre une attitude ferme ou, nous pouvons le dire, terroriser la population, afin qu'elle n'entreprenne plus rien de semblable contre l'Armée allemande?

R. - Je ne sais pas, cette expression a été utilisée tout à l'heure au cours de l'interrogatoire sur Rotterdam. Autant que je sache je n'ai pas employé cette expression, s i vous me permettez de le dire, j'avais fréquemment connaissance des relations d'amitié véritablement idéales avec les Italiens. J'avais fréquemment l'occasion de m'assurer de la continuité de cette amitié et non pas de la tourner en haine. C'est pour cette raison que je me suis efforcé de prendre toutes les mesures pour contrecarrer ces entreprises criminelles.

Q. - Je n'ai pas l'intention de vous interroger sur votre amitié avec les Italiens. Je désire simplement vous poser encore une question sur un point où vous allez peut-être m'éclaircir. Le 2 novembre 1943, étiez-vous Commandant en chef en Italie ? C'ést par la suite que vous avez assuré ces fonctions ?

R. - Me permettrez-vous d'ajouter encore quelque chose au sujet de la question précédente.

Q. - Veuillez vous en tenir à la question actuelle: je vous demande si vous étiez Commandant en Chef en Italie le 2 novembre 1943.

R. - Oui.

Q. - Vous souvenez-vous avoir envoyé un télégramme à l'OKW selon lequel trois Commandants britanniques faits

H0517-0061

prisonniers près de Peskara avaient subi un traitement spécial, le " sonderbehandelt ", ceci veut- dire assassinés n'est-ce pas ? Cela veut dire qu'ils ont été tués par les SS ?

R. - Non, Excusez-moi ...

Q. - Que signifie selon vous le terme " traitement spécial " ?

R. - Cela signifie que ces gens près de Peskara, comme je l'ai dit déjà, n'ont pas été exécutés, mais que, dans la mesure où ils étaient blessés, ils ont été envoyés à l'hopital, et s'ils n'étaient pas blessés, dans les camps de prisonniers.

Q. - Non, il y en avait 9 autres qui furent amenés à l'hopital, mais 3, d'après votre télégramme subirent un " traitement spécial " et 9 autres furent emmenés dans des hopitaux. Je voulais justement vous interroger sur ceux qui furent emmenés à l'hopital. Que faisiez-vous aux gens tombant sous le coup de l'ordre des kommandos et emmenés aux hopitaux pour blessures ?

R. - J'ai déjà dit tout à l'heure que selon les principes généralement en vigueur ils ont été traités selon les principes en conformité avec la convention de La Haye.

Q. - Je n'ai pas à discuter avec vous si l'ordre relatif aux kommandos était ou non en accord avec les principes de La Haye. Nous savons que selon l'ordre des kommandos, toutes les personnes prises au cours d'une participation quelconque à un kommando devaient être fusillées. Ce que je vous demande c'est ce qu'il arrivait aux membres de kommandos blessés.

H0517-0062

LE PRESIDENT. - Un instant s'il vous plait. La traduction arrive-t-il maintenant ?

DR LATERNSER. - Oui, mais nous n'avons pas entendu la question.

SIR DAVID MAXWELL FYFE. - Je vais donc vous poser à nouveau cette question.

Q. - Après qu'Hitler eût promulgué l'ordre relatif aux kommandos, qu'arrivait-il aux membres de kommandos ayant le malheur d'être blessés ?

R. - Selon les termes de cet ordre, ils devaient être fusillés. Mais, j'ai déjà dit tout à l'heure que dans ce cas - et je pense aussi que c'est grâce au Général Jodl - cet ordre a été exécuté d'une manière normale.

Q. - Nous avons entendu ici des témoignages selon lesquels à Vilno, c'était l'habitude des SS de tuer de leurs mains les bébés juifs venant de naître dans les hopitaux. Pouvez-vous me donner l'assurance que les membres des kommandos blessés et emmenés aux hopitaux n'étaient pas tués immédiatement ?

R. - Je vous assure que je n'ai jamais reçu d'information sur des exécutions de ce genre et que d'ailleurs je neles aurais pas tolérées.

SIR DAVID MAXWELL FYFE. - Je n'ai pas d'autre questions à poser.

LE PRESIDENT. - Est-ce qu'on désire interroger encore le témoin ? Docteur Stahmer, désirez-vous à nouveau poser des questions au témoin ?

H0517-0063

DR STAHMER.- Le Ministère Public britannique vient de présenter un certain nombre de faits nouveaux pas connus jusqu'ici, en particulier en ce qui concerne l'exécution d'otages opérée par la division Hermann Goering en Italie, au cours de la lutte menée contre les partisans, et pour laquelle l'accusé Goering est tenu pour responsable. C'est en corrélation avec ces faits qu'on a présenté de nouveaux documents.

Je ne suis pas en mesure pour le moment de prendre position en ce qui concerne les faits et les graves reproches, ni de poser des questions utiles au témoin. Après un examen soigneux des documents présentés, je me propose d'introduire des demandes s'y rapportant et je demande au Tribunal de me permettre de faire une déclaration au sujet de témoins supplémentaires éventuels. Je m'efforcerai évidemment de ne présenter des demandes de preuves dans le seul cadre des charges qui viennent d'être présentées pour éviter une nouvelle prolongation des débats.

LE PRESIDENT. - Docteur Stahmer, le Tribunal pense que vous devez interroger le témoin maintenant et que si vous désirez présenter une requête par la suite pour citer à nouveau le témoin, vous devrez invoquer des motifs très sérieux pour le faire. Vous pourrez présenter des requêtes écrites afin de citer à nouveau le témoin, mais je désire vous faire remarquer que l'interrogatoire contradictoire du témoin n'est pas relatif au seul cas de l'accusé Goering mais aussi à celui des membres de l'état-major général et comme on le lui a fait remarquer au cours de l'introduction à son interrogatoire, le témoin fait partie des accusés et pour cette raison, l'interrogatoire portait sur le cas Goering ou sur celui de l'état major général. Ceci est-il clair?

H0517-0064

DR STAHMER. - Cela m'est parfaitement clair, mais je ne puis poser des questions à un témoin que si je suis parfaitement au courant des charges présentées contre lui. Aujourd'hui , je ne suis pas en mesure de le faire puisqu'on s'est référé à des documents qui m'étaient inconnus. Il me semble qu'on doit commencer par mettre ce matériel à ma disposition.

LE PRESIDENT. - Le document était présenté au témoin et comme je l'ai déjà dit, le Tribunal prendra en considération toutes les requêtes que vous présenterez plus tard pour citer à nouveau le témoin, mais, pour le moment vous devez poursuivre votre interrogatoire et en terminer.

DR STAHMER. - Pour le moment, je n'ai pas d'autre question à poser au témoin.

LE PRESIDENTx - Le témoin peut donc se retirer.

DR LATERNSER. - (Avocat pour l'Etat Major et l'OKW) Ce matin, j'ai remarqué que le témoin était désigné à deux occasions comme un accusé. Je crois que cette désignation n'est pas correcte. Le témoin vient ici comme témoin. Déailleurs, il n'est pas accusé en tant que membre individuel du groupe, c'est le groupe et non pas lui qui est accusé, c'est pourquoi il n'est pas exact de le désigner comme accusé.

LE PRESIDENT. - Ehbien, Docteur Laternser, ceci n'était peut-être pas une question justifiée. Il est membre de l'état major général et je crois que Sir David Maxwell Fyfe a bien précisé que c'était dans ce sens qu'il l'entendait comme membre du groupe incriminé et au sujet duquel l'Acte d'Accusation demande de prononcer une déclaration de criminalité. Mais, j'ai fait remarquer au Docteur Stahmer que les questions qui ont été posées n'étaient pas nécessai-

H0517-0065

rement pertinentes dans le cas de l'accusé Goering mais pouvaient se ~~référer~~ rapporter uniquement au cas de l'Etat Major Général.

DR LATERNSER. - Je connais l'attitude des généraux en tant qu'individus, mais ce que je voulais dire c'est que les généraux, bien qu'ils ne le soient pas, sont désignés comme accusés. Je voudrais attirer votre attention sur ce fait.

LE PRESIDENT. - Ceci est tout à fait exact.

DR STAHMER. - Avec l'accord du Tribunal , je me permets de citer maintenant à la barre du témoignage, l'accusé Hermann Goering, ancien président du Reichstag.

LE PRESIDENT. - Quel est votre nom ?

R. - Hermann GOERING.

LE PRESIDENT. - Veuillez répéter le serment après moi : je jure devant Dieu tout puissant que je dirai la vérité, toute la vérité, rien que la vérité, ne cacherai rien ni n'ajouterai rien.

(Hermann Goering répéte les termes du serment)

DR STAHMER. - Quand et où êtes-vous né ?

R. - Je suis né le 12 janvier 1893 à Rodenheim en Bavière.

Q. - Veuillez faire au Tribunal une courte description de votre vie jusqu'au début de la première guerre mondiale, mais une description très brève.

R. - Education normale, ensuite, je suis entré au Corps des Cadets puis je suis devenu officier d'active. Quelques indications importantes pour la suite : mon père

H0517-0066

était gouverneur en Affrique du Sud, il avait à ce moment là des relations avec deux hommes d'état britanniques, Cecil Rhodes et Chamberlain.

Je dois dire aussi que mon père était très attaché à Bismarck. En ce qui concerne ma jeunesse, j'ai vécu en partie en Autriche et j'ai eu des relations très étroites avec ce peuple frère.

Au début de la guerre mondiale, j'étais lieutenant dans un régiment d'infanterie.

Q. - En qualité de quoi avez-vous participé à la guerre mondiale ?

R. -Comme je le disais tout à l'heure, d'abord comme lieutenant dans un régiment d'infanterie. J'ai participé aux batailles dites " batailles des frontières " et à partir d'octobre 1914 je devins successivement observateur d'aviation, en 1915, pilote, d'abord pour les avions de reconnaissance puis dans les bombardiers et en automne 1915, je devins chasseur.

Puis, je fus grièvement blessé au cours d'un combat aérien, après mon rétablissement, je devins chef d'escadrille et après la mort de Richtofen je devins commandant de l'escadrille de Richtofen.

Q. - Quelles sont vos décorations ?

R. - D'abord, la Croix de Fer, 2 ère classe, puis la Croix de fer première classe, le Lion de Sterigen avec épée, la Croix de Chevalier de Oinsen avec épée, enfin l'ordre supfême Pour le Mérite.

H0517-0067

Q. - Dites au Tribunal quand et dans quelles circonstances vous avez fait la connaissance d'Hitler ?

R. - Je voudrais dire quelque chose de préliminaire. Après la défaite qui a suivi la première guerre mondiale, j'ai été obligé de démobiliser mon escadrille, j'ai refusé d'entrer dans la Reichswehr comme on me le demandait car j'étais opposé d'avance à la république ayant pris le pouvoir après la révolution, elle ne pouvait absolument pas s'accorder à mes conceptions.

Je suis allé à l'étranger pour me faire une situation. Après quelques années, j'ai à nouveau été attiré par ma patrie. J'ai d'abord fait un séjour d'assez longue durée dans un chalet de chasse dans la montagne où je me suis livré à des études. Je voulais d'une manière quelconque participer au destin de ma patrie bien que je ne puisse le faire comme officier, pour les raisons que j'ai exposées tout à l'heure. C'est pour cette raison que je voulais me constituer d'autres bases.

J'ai fréquenté l'Université de Munich où j'ai étudié les sciences politiques et l'histoire. Je me suis fixé à Munich à cette époque et j'ai acheté une maison que j'ai habité avec ma femme.

Un jour, c'était un dimanche d'octobre ou novembre 1922, la demande de nos chefs militaires était posée à nouveau par les puissances de l'entente. J'ai participé à une manifestation de protestation à Munich. J'ai assisté à cette manifestation comme témoin oculaire, sans y prendre part réellement. Un certain nombre de représentants de parti ont passé, à la fin on cria aussi le nom d'Hitler. J'avais déjà entendu prononcer quelquefois le nom d'Hitler et je fis attention à ce qu'il allait dire

H0517 - 0068

mais il refusa de parler. C'est tout à fait par hasard que je me trouvais à proximité et que j'entendis les raisons pour lesquelles il refusait de prendre la parole. Il ne voulait pas troubler le caractère d'unité de cette réunion mais il ne se sentait pas en mesure de prendre la parole après ces tirades bourgeoises tout à fait " apprivoisées " comme il disait. Il disait qu'il était inutile de faire des protestations qui n'auraient aucun effet. Cela me fit une forte impression parce que j'étais du même avis. Je me suis renseigné et j'ai appris que le lundi suivant, je pourrais entendre Hitler au cours de la réunion publique qu'il tenait tous les lundis soirs. Je me rendis à l'endroit.

Hitler parla de la réunion et fit allusion au Traité de Versailles. Il parla aussi du rejet du traité de Versailles, il dit que les protestations vides de sens comme celles du dimanche précédent n'étaient pas indiquées. Il dit qu'une protestation ne pouvait être logique que si derrière elle il y avait la puissance capable de lui donner un sens et tant que l'Allemagne ne serait pas forte, les protestations de ce genre n'auraient aucun sens. Il parlait ainsi selon mon âme.

Dans les jours qui suivirent je me rendis au bureau de la NSDAP. A ce moment là, je ne connaissais rien du programme de la NSDAP et je ne savais pas non plus que c'était un petit parti. J'avais également examiné les autres partis. Lorsque l'Assemblée nationale avait été élue, dans mon attitude totalement a-politique, j'avais voté démocratique, mais lorsque j'ai vu le peu d'effet de ces élections, je me suis plus ou moins retiré. Mais enfin, je voyais un homme ayant devant lui un but ferme et clair. Je voulais d'abord lui demander simplement si j'étais susceptible de lui apporter une aide quelconque. Il me reçut immédiatement.

H0517 - 0069

I3/3/46 I4H I5H

ZZ I5

Quand jeme fus présenté, il dit que c'était le destin qui nous avait rapprochés. Nous parlâmes tout de suite de ce qui nous préoccupait le plus tous les deux, la misère de notre patrie et la résignation qu'il n'était pas possible d'opposer à cette misère. Le thème principal de cette conversation fut également le Traité de Versailles. je lui dit qu'il pouvait disposer entièrement de ma personne et de mes biens parce que ce qui m'importait le plus c'était la lutte contre le Traité de Versailles.

La deuxième chose qui me frappa fut le fait qu'il m'expliqua assez longuement qu'il n'était pas possible dans les conditions existantes de s'allier à tous ceux qui se rangeaient sous l'étique " national " pour obtenir une réorganisation de l'état allemand ; la masse des ouvriers allemands s'opposaient à une telle réorganisation. On ne pourrait redresser lAllemagne qu'avec l'appui de la classe ouvrière allemande, si l'on était porté par la volonté populaire de se libérer des entraves intolérables du Traité de Versailles. Cela ne pouvait être réalisé qu'en unissant la conception nationale aux buts sociaux.

On me donait pour la première fois une admirable et profonde explication du concept national-socialiste, de l'unification de ces deux conceptions : nationalisme et socialisme.

Il me dit que nous devions être les porteurs du Nationalisme resté jusqué là dans le domaine de la bourgeoisie. Nous devions réunir dans une seule idée les porteurs du socialisme et du nationalisme.

Nous passâmes aux questions pratiques et il me pria de lui porter secours immédiatement sur un point particulier. Il me dit qu'à l'intérieur du parti, si petit

H0517-0070

qu'il fût, il avait fait un choix de ceux des membres qui étaient ses disciples les plus fidèles prêts à tous moments à engager entièrement leur personne. Il me dit que je savais moi-même quel degré avait atteint l'influence du marxisme et du communisme et qu'il n'avait pu réussir à se faire entendre dans les manifestations politiques que lorsqu'il avait réussi à s'opposer à la force et à la brutalité qu'on employait pour l'empêcher de parler. Il s'était servi pour cela de jeunes et il s'était efforcé de trouver un chef pour ces jeunes mais il fallait un jeune qui se fût distingué pendant la guerre. Il avait pensé que le mieux serait de trouver un aviateur décoré de l'ordre " Pour le Mérite " ou un marin décoré du même ordre ; et il avait l'impression que c'était vraiment le destin qui lui avait envoyé le dernier commandant de l'escadrille Richthofen.

Je lui dit que ce n'était pas très agréable pour moi d'occuper dès le début un poste de commandement parce qu'on pourrait croire que je ne venais là que pour le poste qui m'était offert. C'est pour cette raison que nous nous mêmes d'accord pour que pendant un ou deux mois je reste officiellement à l'arrière plan pour n'assurer le commandement qu'après ce délai, mais en fait je devais exercer mon influence dès le début.

Je lui promis d'agir ainsi. C'est dans ces conditions que j'ai rencontré Adolf Hitler.

Q. - C'était à quelle époque ?

R. - C'était à la fin du mois d'octobre, début novembre 1922.

Q. - Fin octobre ?

R. - Fin octobre ou début novembre 1922

H0517-0071

Q. - Et quand avez-vous adhéré officiellement au Parti National Socialiste ?

R. - A la même date, je me suis inscrit au Parti quelques jours après.

Q. - Dans quelles fonctions ? Quelles sont les fonctions que vous confia Hitler jusqu'au Putsch du mois de novembre 1923 ?

R. - Les fonctions découlaient de ma situation de chef de la SA. Il s'agissait d'abord de coordonner, de discipliner cette entente et d'en faire une unité absolument sûre qui exécuterait les ordres d'Hitler et les miens. Jusque là ç'avait été plus ou moins une unité se battant courageusement mais n'ayant pas les formes ni la discipline nécessaires.

Dès le début, je me suis efforcé de faire entrer dans la SA les membres du parti national socialiste qui étaient assez jeunes et qui avaient assez d'idéalisme pour sacrifier leurs loisirs et pour s'engager entièrement. A cette époque c'était très difficile pour ces hommes courageux, nous étions très faibles, nos adversaires étaient très puissants. Cela les exposait à de nombreux désagréments et de souffrances.

En second lieu, je me suis surtout efforcé de faire mon recrutement dans la classe ouvrière. Il est certain que je m'efforçai surtout de faire entrer dans la SA des membres de la classe ouvrière. Naturellement, en même temps, il fallait veiller à ce que les réunions du parti ayant lieu à Munich dans l'Oberland bavarois et en Franconie puissent se dérouler sans incidents. Le plus souvent, cela réussisait, mais parfois mes adversaires provoquaient des contre manifestations.

H0517-0072

D'un côté comme de l'autre se trouvaient des hommes venant de faire la guerre, ce qui produisait des situations critiques et il arrivait qu'il soit nécessaire d'envoyer la SA en renforcement.

Pendant l'année 1923, l'opposition entre la Bavière et le Reich s'affirma de plus en plus. On s'aperçut que le gouvernement bavarois de l'époque était décidé à suivre un autre chemin, différent de celui du Reich. Le gouvernement du Reich était fortement influencé par le marxisme. Le gouvernement bavarois était dégagé de cette influence.

Soudain en Bavière eut lieu un brusque changement de gouvernement entrainé par le fonctionnaires von Kahr à la tête du gouvernement bavarois. Très peu de temps après se place le conflit de la Reichswehr. La 7 ème division de la Reichswehr stationnait en Bavière, elle fut dégagée du serment de fidélité qu'elle avait prêté au Reich et on lui fit prêter serment au nouveau gouvernement bavarois. Ceci entraina le conflit entre les généraux Von Seeckt et Lotau, il en fut de même avec la police bavaroise. En même temps, le gouvernement bavarois s'efforça de gagner ce que l'on appelait les unions nationales, organisées et possédant des armes. Tout cela était dirigé contre Berlin, contre ce que nous appelions la République de Novembre. Jusque là nous avons suivi.

Le dimanche prédédant le 9 novembre, une grande manifestation eut lieu à Munich. Tout le gouvernement était là, la Reichswehr, la Police ; les unions patriotiques défilaient et nous aussi. Nous nous aperçûmes tout à coup à cette occasion que la personnalité la plus importante n'était pas M. Von Kahr mais le Prince héritier bavarois Rupprecht. Ceci nous étonna beaucoup. Nous conçûmes le soupçon que la Bavière voulait entrer dans des voies nouvelles pouvant éven-

H0517-0073

tuellement affaiblir les liens unissant la Bavière au Reich Nous étions décidés à ne pas le tolérer. Nous voulions un Reich puissant et unifié. Naturellement, nous voulions également voir le Reich purifié et débarassé des partis qui le dirigeaient à ce moment là.

Après ce qu'on a appelé la marche sur Berlin, nous étions devenus circonspects et méfiants. Lorsque M. Von Kahr eût annoncé cette réunion dans le Bürgerbraü, nous vîmes que c'était la dernière occasion d'empêcher la réalisation de leurs plans, et aussi une occasion de tout orienter dans le sens allemand. Cela nous amena aux évènements du 9 novembre 1923.

En ce qui me concerne personnellement, j'étais, et je ne m'en suis jamais caché, j'étais prêt dès le début à participer à toute révolution quelques en fussent les auteurs sauf s'ils étaient de gauche. J'étais prêt à participer à toute action contre l'état issu de novembre 1918 et je m'étais mis à la disposition pour toute activité de ce genre.

Je crois que l'évènement est connu, j'ai été blessé devant la Feldherrnhalle.

Cedi termine ce premier chapitre.

Q. - Après cet évènement, à quel moment êtes-vous entré à nouveau en relations avec Hitler ?

R. - J'ai d'abord été à l'hopital en Autriche. C'est à cette époque que se place le procès devant le tribunal populaire bavarois.

Q. - Quels étaient les accusés ?

R. - En premier lieu, c'était Hitler et naturellement ceux qui étaient présents et avaient été faits prisonniers. J'avais été grièvement blessé et je m'étais rendu en

H0517-0074

Bavière du Nord, puis j'avais été amené à la frontière et arrêté mais la police bavaroise m'avait fait passer en Autriche.

Je fis demander à Hitler si je devais me rendre au procès. Il me pria de ne pas venir, ce qui était très bien car, de cette façon, le procès ne pouvait pas avoir lieu à huis-clos, c'est à dire sans que l'opinion publique soit informée parce que j'étais en mesure de publier ce qu'il était nécessaire de publier sur ce procès.

Après mon rétablissement, j'ai passé un an environ en Italie. En 1926, ou 27, on décréta une amnistie générale pour toutes les activités illégales-des différents partis d'ailleurs. Je pus retourner en Allemagne.

Je rencontrai Adolf Hitler en 1927 pour la première fois pour une entrevue de courte durée à Berlin où il se trouvait à ce moment là. Je n'avais pas d'activité dans le parti à cette époque. Je m'efforçai à nouveau de me créer une situation indépendante. Je n'avais pas eu de contacts avec Hitler pendant plusieurs mois.

Peu de temps avant les élections au Reichstag de mai 1928, Hitler me fit venir pour me dire qu'il voulait me présenter comme candidat aux élections pour le Reichstag Il me demanda si j'étais d'accord. Je lui ai répondu que je l'étais.

Q. - Une question : étiez-vous revenu à la SA ?

R. - Non, je n'avais plus rien à faire avec la SA. Entre temps elles avait été réorganisée et le nouveau chef tenait naturellement à garder sa situation et il n'aimait pas beaucoup me voir entretenir des relations avec la SA.

H0517-0075

Q. - Donc après 1923, vous n'aviez plus aucune fonction dans les SA.?

R. - Mes fonctions actives dans la SA ont cessé en 1923. Ce n'est qu'après la prise du pouvoir, lorsqu'on créa ce qu'on appela les fonctions honorifiques que j'obtins le grade le plus élevé dans les SA, à titre honorifique.

Mais, j'enreviens à 1928. Je fus au Reichstag, et à partir de ce moment là on me fit parler dans le pays comme orateur du parti.

La SA avait été reconstituée, je ne sais plus quelle année, elle n'était plus restreinte à la Bavière mais s'étendait sur tout le Reich.

Q. - Avait-elle été interdite après 1923 ?

R. - Oui, après 1923, la SA a été interdite.

Q. - L'interdictiona-t-elle été levée ?

R. - Je ne sais pas, je n'étais pas en Allemagne à cette époque. En tout cas, la SA s'était étendue dans toute l'Allemagne, elle était devenue absolument nécessaire car les grands partis de cette époque avaient ce qu'on appelait des " goupes de combat ". Je voudrais citer ici, comme particulièrement actif, le front rouge, groupe de combat des communistes, notre ennemi le plus acharné avec lequel il y avait continuellement des rencontres et qui très souvent essayait de faire sauter nos réunions.

Il y avait aussi le Reichsbanner, l'organisme des Sociaux Démocrates. Il y avait le Stahlhelm, organisme de droite à tendance nationale. Il y avait notre SA qu'il faut citer en même temps.

Je voudrais insister sur le fait qu'à cette époque là, la SA a éprouvé souvent beaucoup de souffrances.

H0517 - 0076

I3/3/46 I4H I5H

ZZ 22

Je parle des membres des SA, en général c'étaient de petits employés ou des ouvriers, venus chez nous par idéalisme, assurant leur service le soir, la nuit, sans aucune rétribution. Le seul mobile de leur activité était leur foi et leur amour pour la patrie. Ils étaient souvent grièvement blessés. Un certain nombre d'entre eux fut tué. Ils étaient poursuivis par le gouvernement, ils ne pouvaient pas devenir fonctionnaires et un fonctionnaire ne pouvait pas être SA. Ils avaient à subir une pression formidable.

Je voudrais particulièrement insister sur le fait que j'ai toujours eu le plus grand respect et le plus grand amour pour les hommes de la SA, ces hommes qui n'ont pas - comme cela a été dit ici- été décidés à faire quelque chose de cruel mais qui étaient des volontaires, s'exposaient par idéalisme et dans des conditions extrêmement dures renonçaient à bien des choses pour réaliser leur idéa

H0517-0077

DR. STAHMER. - Quelle était votre position entre 1928 et la prise du pouvoir par Hitler, dans le Parti ?

GOERING. - Je n'avais pas de fonction dans le Parti. Je n'ai jamais été dirigeant politique dans le Parti, ce qui est peut-être un peu curieux, ni dans la Direction du Reich, ni ailleurs. Au début, j'étais, comme je viens de vous le dire, membre du Reichstag, donc membre d'une fraction du Parti au Reichstag. En même temps, j'étais orateur, c'est-à-dire quej'allais de ville en ville, et j'essayais de faire tout ce que je pouvais pour répandre les idées du Parti, pour renforcer le Parti, pour gagner de nouveaux membres, pour les convaincre, et en partirulier j'essayais d'attirer chez hous les adhérents du marxisme et du communisme, et de créer ainsi une base de masse, et non pas seulement de recruter des gens dans les milieux de droite.

A partir de 1932, vers le milieu de 1932, après une participation à des élections innombrables, ou nous devions toujours à nouveau prononcer des discours au cours de soirées, ou même de nuits entières, notre Parti entra au Reichstag comme Parti le plus important ; je fus élu Président du Reichstag. Avec cela, j'assumais donc une tâche politique d'ordre général. Peu de temps avant, en 1931, alors que se dessinait déjà la tendance selon laquelle le Parti allait s'accroître considérablement, le Fuhrer s'entretint une fois avec moi, et me dit qu'il aimerait bien, indépendamment d'une fonction dans le Parti, avoir un représentant capable de mener des discussions politiques. Cette personne ne devait pas être liée par une fonction du Parti. Il me demanda si je voulais assumer cette tâche, d'autant plus qu'à cette époque j'habitais dans la capitale. J'acceptais cette mission. Ce n'était pas une

../

H0517 - 0078

fonction, c'était plutôt une mission d'un caractère général. En quelques phrases, il me donna la liberté de traiter avec tous les partis de l'extrême gauche à la droite, des communistes jusqu'à la droite, par exemple en ce qui concerne les événements qui avaient eu lieu dans le Reichstag, ou d'entreprendre des mesures politiques appropriées, et naturellement il y avait aussi la mission de travailler à l'élargissement de notre influence dans tous les milieux. Naturellement, il s'agissait là également de gagner les milieux industriels, intellectuels, religieux, etc... Etant donné que j'avais des liaisons avec tous ces milieux, il était évident que ma personne pouvait paraître particulièrement indiquée au Fuhrer, car le Fuhrer pouvait se fier à moi, et il savait que j'étais capable de défendre nos idées, de toute ma force.

Lorsque je devins Président du Reichstag, ma fonctionn fut particulièrement facilitée de ce fait, parce que j'étais pour ainsi dire autorisé d'une manière légale, et même obligé de participer aux événements politiques. Lorsque par exemple, un Gouvernement démissionnait dans le Reichstag, ou était renversé, ma fonction de Président du Reichstag me dictait le devoir de proposer au Président du Reich quelles étaient, à mon avis, les possibilités d'une combinaison de Gouvernement nouvelle.

Donc, le Président du Reich était obligé de me recevoir à tous moments, dans ce but. Je pouvais donc réaliser une liaison étroite avec le Président du Reich, mais je voudrais insister sur le fait que cette liaison existait déjà auparavant. Il était évident que le Feld-Maréchal Von Hindenbourg, lorsque je lui en adressais la prière, acceptait ma demande. Je voudrais d'abord dire, en guise d'explication, que je n'ai pas eu de fonction politique dans le Parti, mais malgré cela, naturellement, ma position était particulière-

../

H0517-0079

ment importante depuis la fin de 1931, depuis que je travaillais en relation de plus en plus étroite avec le Fuhrer, j'étais considéré comme son bras droit. Mais tout cela avzit lieu sur la base d'une autorité normale, et cela s'est accru considérablement, après la prise du pouvoir.

En ce qui concerne la coopération à la nomination d'Hitler, je dois, s'il me faut l'expliquer au Tribunal, donner un bref tableau de la situation. C'était l'équilibre dans les partis parlementaires qui était troublé dès 1931, et au début de 1932. Tout allait mal en Allemagne, et il ne pouvait pas y avoir de majorité parlementaire stable. C'est à ce moment-là que commença la façon de gouverner à coup de décret-loi. Je voudrais rappeler ici le Cabinet Bruening qui dut recourir à ces décrets-lois. Je voudrais également rappeler l'utilisation du paragraphe 48 de la Constitution du Reich. Puis vint le Cabinet Von Papen qui ne pouvait non plus se baser sur des conceptions parlementaires véritables.

J'ai essayé, à ce moment-là, de créer une base d'entente avec d'autres partis. Il était alors question qu'Hitler, qui avait été nommé Chancelier du Reich par Hindenbourg, participât au Cabinet du Reich, en tant que Vice-Chancelier. Je me souviens avoir déclaré à ce moment qu'Hitler pouvait devenir n'importe quoi, mais jamais Vice Quelque Chose. Je l'ai dit à Von Papen. Chaque fois qu'il deviendrait quelque chose, il faudrait que sa fonction fut au premier plan. Il était inconcevable pour nous, que notre Fuhrer puisse assumer une fonction secondaire. Nous aurions alors joué le rôle suivant : on aurait gouverné et Hitler, en tant que représentant du parti le plus fort, aurait dû couvrir les activités de ceux qui auraient été réellement au pouvoir.

Nous avons refusé catégoriquement d'accepter une telle proposition. Je ne dis pas cela pour Von Papen qui est

../

H0517 - 0080

avec moi sur le banc des accusés, il le sait. Je le lui ai dit à cette époque, après l'échec qu'il a essuyé en présentant cette demande. Je lui ai dit que non seulement nous ne le soutiendrions pas, mais que nous le combattrions avec les méthodes les plus énergiques, et que nous combattrions de même tout gouvernement qui ne nous réserverait pas la place qui nous revenait.

Je ne sais plus combien de temps dura le Gouvernement Von Papen. Je ne m'en souviens pas exactement. Il y eut à ce moment-là cette collision bien connue entre lui, en tant que Chancelier du Reich, et moi, en tant que Président du Reichstag, et c'est à ce moment-là qu'il s'agissait de renverser le Gouvernement. Je savais que les communistes proposaient une motion de méfiance à laquelle participerait un certain nombre d'autres partis. Il s'agissait pour eux d'exprimer cette motion de méfiance, pour montrer qu'on ne pourrait pas gouverner sans l'appui des masses. Je fis procéder à un vote. Il y eut environ 32 voix pour Von Papen, et environ 500 voix contre lui. Le Cabinet Von Papen démissionna. Jusqu'à présent, si je fais abstraction des petits partis, tous les partis s'étaient déjà présentés devant le pays. Vers la fin, M. le Général Von Schleicher jouait un certain rôle, derrière les coulisses, mais enfin un rôle d'une certaine importance. Les rapports existant alors nous conduisirent à la conclusion qu'il fallait procéder à des délibérations qui amèneraient à confier à ce Parti le Gouvernement, ou alors que M. Von Schleicher devint Chancelier, et en même temps Ministre de la Défense Nationale.

A ce moment-là, il fut très clair, non seulement pour nous, mais aussi pour les autres partis que le but poursuivi par Von Schleicher, et encore plus par Von Papen, ne pouvait pas être atteint autrement que par une dictature militaire projetée par Von Schleicher. J'ai eu plusieurs discussions

../

H0517 – 0081

avec Von Schleicher à ce sujet, et je lui avais dit qu'il était possible, à ce moment-là, d'obtenir une majorité parlementaire. Il m'avait été possible, lors de conférences, de m'entretenir avec des nationaux allemands, des nationaux-socialistes du centre, du parti populaire allemand, et autres adhérents, de réunir tous ces éléments, et je pouvais former une majorité ainsi. Je savais parfaitement qu'une telle majorité ne pouvait être que passagère parce que les intérêts représentés étaient bien trop opposés, mais il m'était indifférent de savoir quel était le moyen qui mènerait notre Parti au pouvoir. J'étais d'accord avec les procédés parlementaires, et avec un appel possible au Président du Reich.

Tout ceci inquiéta von Schleicher, parce qu'il savait qu'alors il ne pourrait pas rester en place. Il y eut de nouveau des décrets-lois, des pleins pouvoirs. On peut donc dire que le Parlement, avant la prise du pouvoir, était déjà plus ou moins exclu. J'ai alors déjà annoncé à Von Schleicher que j'allais entreprendre la lutte contre lui. Entre temps, il y avait eu les élections à la Présidence, pour le Président, puis il y eut les élections au Reichstag où nous avions perdu quelques sièges, après la dissolution du Cabinet Von Papen. Il y eut de nouvelles élections en Janvier qui démontrèrent que la courte crise avait été surmontée, et que le Parti augmentait plus que jamais d'importance. C'était le dimanche ; le 30 était un lundi ; c'était donc le 30 janvier 1933. J'étais à une grande conférence politique le matin, lorsque je reçus un appel téléphonique du Fuhrer qui me demandait de me rendre immédiatement en automobile à Berlin. J'arrivais à Berlin l'après-midi, et il me donna des instructions sur ce que je savais déjà, c'est-à-dire que le Président du Reich n'était plus content de Schleicher, qu'il voyait que du point de vue politique

../

H0517 - 0082

les choses ne pouvaient continuer comme elles allaient, qu'on n'arrivait à rien, et que le Président du Reich, de sa propre initiative s'était rapproché de l'idée selon laquelle la responsabilité devait être accordée au parti le plus fort, car , avant, d'une manière très adroite, on avait intrigué contre le Fuhrer personnellement chez le vieux Monsieur (Von Hindenbourg). On murmurait aussi le mot de socialisme, mais on ne comprenait dans un autre sens. Bref, ce jour là, Hitler me dit que - c'était dans l'appartement de M. Von Ribbentrop - il serait là, et que je pouvais parler au Feld-Maréchal von Papen. Devait être là également Meissner, il était secrétaire d'Etat du Président du Reich. Le fils voulait se renseigner, de la part du père, pour savoir quelles étaient les possibilités d'une fonction de Chancelier pour Hitler. Il expliqua alors au fils qu'il devait dire à son père que pour telle et telle raison, il fallait procéder à la formation d'un nouveau Gouvernement et qu'ensuite, il entendit l'expression du désir du Maréchal qui disait qu'il serait bien prêt de confier le titre de Chancelier à Adolf Hitler, que son Parti pouvait être considéré comme la base fondamentale d'un nouveau Gouvernement, si à cette occasion Adolf Hitler réussissait à unir les nationaux allemands et le Stahlhelm, car il voulait obtenir une base nationale claire.

Il est vrai que le Stahlhelm n'était pas un parti parlementaire, mais les nationaux allemands, le parti de Hugenberg, formaient un parti national allemand. On ne dit rien de plus ce soir-là. Je dis au fils Hindenbourg qu'il pouvait dire à son père que sans doute j'arriverais à réaliser cela, et le Fuhrer me confia la mission de mener les pourparlers d'une part avec les partis, d'autre part avec le Président du Reich. Il y eut des difficultés ici

../

H0517-0083

et là. Je trouvais que...

LE PRESIDENT. - Ce moment vous conviendrait-il pour suspendre la séance pendant 10 minutes ?

- COURTE SUSPENSION -

DR. STAHMER. - Nous traitions de la question de votre coopération à la nomination de Hitler, en tant que Chancelier du Reich.

GOERING. - J'en étais arrivé à la dernière semaine décisive. Les pourparlers étaient rendus difficiles du fait que le Feld-Maréchal Président du Reich, Von Hindenbourg qui, jusque-là, ne connaissait personnellement le Fuhrer que par deux entretiens, éprouvait envers lui une certaine méfiance, soutenue de divers côtés. Cette méfiance n'était pas encore vaincue, puisqu'il il ne connaissait pas encore assez le Fuhrer. Il nous avait demandé beaucoup de limitations, en pensant que, en tant que parti le plus fort, nous aurions à répondre vis-à-vis du peuple de beaucoup de mesures. Ces mesures nous avaient été limitées et nous ne devions être représentés qu'assez faiblement dans ce Gouvernement. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque l'Allemagne était arrivée au point le plus bas de sa décadence : 8 millions de sans-travail, tous les programmes avaient fait faillite, plus de confiance vis-à-vis des partis, poussée du côté des gauches révolutionnaires, incertitude politique. Des mesures s'imposaient, lors de notre prise de pouvoir, le peuple les attendait. La prise d'une telle responsabilité était une charge considérable

../

H0517 – 0084

1°) Le Président du Reich désirait sous toute condition que M. Von Papen devint Vice-Chancelier de ce Cabinet. A côté de la personnalité sympathique de M. Von Papen, il ne nous apportait rien. Derrière lui, il n'y avait pas de Parti. Mais le Président du Reich exigeait, en dehors de cela, que M. Von Papen assiste aux conférences que le Fuhrer aurait avec le Président du Reich. Ceci fut abandonné très rapidement, par le Président du Reich lui-même.

2°) - Le Président du Reich exigeait que le Ministère des Affaires Etrangères soit indépendant du Parti. Il devait être occupé par M. Von Neurath. M. Von Neurath, lui non plus, ne nous apportait, en dehors de ses grandes connaissances, rien comme pouvoir politique.

3°) - Si le poste de Président des Ministres de Prusse devait être occupé - et c'était le poste le plus important dans l'Allemagne d'après-guerre,- il devait être occupé par M. Von Papen.

Avant la guerre mondiale, comme on le sait, pour ces raisons, leChancelier du Reich et le Président du Conseil de Prusse étaient toujours la même personne.

4°) - Le Président du Reich exigeait que le Ministre de la Défense du Reich soit également représenté par une personnalité indépendante, et ce par un soldat. Lui-même le choisit, sans aucune collaboration de notre côté, en la personne du Général Von Blomberg qui, à l'époque, se trouvait à Genève avec la Conférence de Désarmement. M. Von Blomberg n'était connu ni par le Fuhrer, ni par moi-même à ce moment.

Ainsi, les postes les plus importants et les postes décisifs étaient déjà occupés dans le Cabinet, personnalités

../

H0517 - 0085

sur le choix desquelles nous n'avions aucune influence.

Au cours de cette semaine, d'autres exigences furent formulées. On demandait que le Ministère des Finances soit occupé par le Comte Schwerin-Krosigk, à nouveau un homme sans aucun appui venant d'un parti politique. Le Ministère ces Communications fut donné à Von Eltz - Même chose pour lui. Le Fuhrer du Stahlhelm, Seldte, devait faire partie du Cabinet. Certainement, le Stahlhelm était un mouvement important, mais non politique, et ce mouvement n'était pas représenté par un député au Parlement.

En dernier lieu restait, comme parti, le parti des nationaux allemands avec 36 voix, comme seul allié parlementaire, si je puis m'exprimer ainsi. Même ici de grandes exigences furent formulées qui n'étaient nullement en rapport avec la petitesse de ce parti.

Finalement, nous eûmes le Chancelier du Reich, le Dr. Frick, comme Ministre de l'Intérieur de ce Cabinet, et comme troisième moi-même, d'abord au Cabinet du Reich chargé du poste de Commissaire du Reich pour l'Aviation; j'étais donc un tout petit fonctionnaire dépendant du Ministère des Communications. Mais je pus obtenir ma nomination de Ministre de l'Intérieur de Prusse, donc du pays le plus important de l'Allemagne. C'était donc une affaire particulièrement difficile. Au dernier moment, la formation de ce Cabinet était menacé de ne pas réussir par deux facteurs : le Fuhrer avait demandé formellement que peu après la nomination du nouveau Cabinet, l'on procédat à de nouvelles élections au Reichstag. Il comptait bien que le Parti serait renforcé considérablement de ce fait et qu'ainsi il serait possible qu'il représente à lui tout seul la majorité et puisse ainsi former la plateforme gouvernementale nécessaire. Hugenberg nous fit opposition, en tant que chef des nationaux allemands ; il savait que son parti disparaî-

../

H0517-0086

trait lors de ces élections. Cinq minutes avant la formation du Cabinet, celui-ci était amené à ne pas pouvoir se faire. Mais le Président du Reich fit prêter serment au nouveau Cabinet.

Seconde difficulté : = Von Schleicher, qui, dimanche, avait offert au Fuhrer et à moi-même ce qui suit : il voulait insister pour que le Président du Reich ne soit pas un facteur sûr du nouveau Gouvernement. Il serait plus opportun que lui, qui avait donné sa démission, ou plutôt qu'on avait démissionné la veille, marche avec nous, et fasse la liaison Reiswher - NSDAP, et qu'on forme sur cette base un gouvernement. Le Fuhrer, en reconnaissant parfaitement que ceci était impossible, n'était pas honnête, refusa.

Lorsque M. Von Blomberg arriva à la gare, venant de Genève, le lundi matin, il reçut deux ordres, le premier de M. Von Hammerstein, chefde la Direction de l'Armée, lui enjoignant de venir immédiatement chez lui, et le second de Hindenbourg, son commandant en chef, lui demandant de venir chez lui également.

On était menacé à ce moment, ce que très peu de gens savaient, d'un pùtsch Schleicher - Hammerstein, avec la garnison de Potsdam. J'ai attiré l'attention du Président du Reich, Von Hindenbourg, le dimanche soir sur le fait que je viens d'indiquer, et c'est là la raison pour laquelle M. Von Blomberg a été nommé deux heures avant la formation du reste du Cabinet comme Ministre de la Wehrmacht, pour éviter toute prise de pouvoir par la Wehrmacht. A 11 heures, le 30 Janvier au matin, le Cabinet était formé avec Hitler comme Chancelier du Reich.

DR. STAHMER. - D'après vous, le Parti a donc accédé légalement au pouvoir.

H0517 - 0087

R. - Naturellement, le Parti a accédé parfaitement légalement au pouvoir, car d'après la Constitution, il a été appelé par le Président du Reich, et d'après les lois valables, il aurait déjà dû être appelé bien avant. Il a obtenu sa force par les élections normales.

DR. STAHMER. - Quelles mesures prit-on pour fortifier la position de Hitler ?

R. -Il était tout à fait normal pour nous que si une fois nous obtenions le pouvoir, nous étions décidés à maintenir ce pouvoir, dans tous les cas, et à tout prix. Nous ne voulions pas le Gouvernement pour le pouvoir, mais nous voulions le Gouvernement et le pouvoir pour libérer l'Allemagne , et pour la rendre grande. Nous ne voulions plus que ceci soit uniquement dû au hasard des élections et des majorités parlementaires, mais ce devoir pour lequel nous nous croyions appelés devait être exécuté par nous pour affermir et renforcer le pouvoir. Il était nécessaire de transformer les rapports des pouvoirs politiques. Ceci fut fait de la façon suivante : peu après la prise de pouvoir par le Reich, en Prusse et partout plus ou moins, les autres pays suivirent automatiquement, des gouvernements nationaux-socialistes furent formés. Puis, comme c'est la coutume partout, naturellement, les fonctionnaires politiques qui, d'après la Constitution du Reich, pouvaient être mis à la disposition, ou démissionner immédiatement, maintenant ces fonctions devaient être occupés par le parti le plus fort.

Pour la légalité, je m'explique pour dire que nous avons pris possession légalement du pouvoir. Je voudrais souligner deux moments tout particulièrement :

a) entre 1925 et 1932, pas moins de 30 élections au Reichstag, au Landtag et à la Présidence eurent lieu. Unique-

H0517 - 0088

ment pour les élections au Reichstag, 37 partis étaient candidats, et ceci illustre ce que je viens de dire. Il était possible qu'un groupe forme une majorité gouvernementale et un autre groupe, l'opposition. Il peut y avoir également, par exemple, une formation communiste -nationaux-socialistes, comme cela s'est produit. Un petit parti qui n'avait que 8 députés avait les mêmes droits, et pouvait voter dans les trois lectures de loi contre cette loi, pour obtenir cette loi pour le Gouvernement. Ceci prouve la situation.

b) La seconde chose que je voudrais tout particulièrement souligner, en ce qui concerne la légalité de notre prise de pouvoir, est la suivante : Si en Allemagne, le système démocratique des élections de l'Angleterre ou des Etats-Unis aurait été en vigueur, le parti national-socialiste allemand aurait déjà obtenu tous les sièges du Reichstag dès 1931, et ceci tout à fait légalement, car déjà dans les Wahlkreis d'Allemagne, dès 1931, le Parti National-Socialiste était le plus fort, c'est-à-dire d'après le système des élections de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, tous les autres partis plus faibles auraient disparu et nous n'aurions eu exclusivement que des nationaux-socialistes, en vertu de ces principes démocratiques au Reichstag.

Comme c'est la coutume dans d'autres pays, lorsqu'un mouvement de force dans les partis politiques a lieu, nous avons dû changer les titulaires des différentes fonctions. En premier lieu, je cite les présidents des provinces, les présidents de Gouvernement, les Présidents de Police, les Conseillers, et je crois qu'également le Directeur Ministériel, et les procureurs généraux étaient des fonctionnaires politiques. Donc, le cercle de ceux qui étaient nommés, et changés de fonction, était assez important.

H0517 - 0089

Cela n'était pas aussi important que dans d'autres pays où l'on change jusqu'au facteur, mais cependant tous les titulaires de fonctions importantes étaient déplacés.

Malgré cela, nous avons d'abord fait très peu de choses dans ce sens. En premier lieu, j'ai prié et j'ai exigé de M. von Papen le poste de Président du Conseil des Ministres de Prusse, car lui qui n'avait pas de parti derrière lui, il n'y avait que moi ou l'un d'entre nous qui pouvait faire ce changement. Nous sommes tombés tout de suite d'accord. J'occupais à la suite de cela une faible partie des postes de Président, avec des nationaux-socialistes. J'ai été très généreux, et pendant quelques semaines, je laissais même des sociaux-démocrates en fonction. J'occupais quelques provinces importantes, avec des personnalités du Centre. Mais lentement, et peu à peu, au cours des années, naturellement il ne pouvait pas en être autrement, ces fonctions furent occupées par des nationaux-socialistes, pour autant qu'il s'agissait de présidents généraux, car ceux-ci devaient correspondre aux Gaue politiques. Les présidents de Gouvernement restèrent jusqu'à la fin en partie seulement des nationaux-socialistes . La même chose est valable pour les conseillers et les présidents de police.

Je voudrais expliquer au Tribunal qu'un Président de Police n'avait rien à voir avec la Gestapo. Le Président de Police était dans les grandes villes ce qu'était le Conseiller à la campagne, du moins en partie. Ces postes de Président de Police étaient occupés par des membres des partis les plus importants. Je trouvais donc des sociaux-démocrates en fonction ; comme ces adversaires ne pouvaient évidemment pas rester en fonction, j'ai dû faire occuper ces postes par des nationaux-socialistes, mais en partie également par des gens qui n'avaient rien à voir avec notre

../

H0517 - 0090

Parti. Je rappelle que le poste de Président de Police le plus important, celui de Berlin, était occupé par l'Amiral von Levetzow qui n'appartenait pas au Parti. Quelques uns de ces postes furent occupés par des chefs SA. Vint alors le renforcement du pouvoir auquel nous tenions énormément, car cela devait être la base de notre travail ultérieur, et nous donner une influence plus forte au Cabinet du Reich. De nouveaux nationaux-socialistes furent nommés ministres, de nouveaux ministères furent créés, ainsi que des lois fondamentales nouvelles. Personne n'ignorait, lorsqu'il s'était occupé un tant soit peu de la situation allemande, ni à l'étranger, ni à l'intérieur, personne ne pouvait avoir le moindre doute que aussi vite que possible, nous devions en finir avec le parti communiste. C'était une suite absolue, une conséquence absolue que ce parti fut défendu.

Nous étions convaincus que si le parti communiste qui était le plus fort après nous avait obtenu le pouvoir, il n'aurait certainement pas pris de nationaux-socialistes dans son Cabinet, ni ne les aurait tolérés. Il était clair pour nous que l'on nous aurait éliminé de toute une autre façon.

Un autre point , en ce qui concerne le renforcement du pouvoir, était l'élimination du Reichstag en tant que Parlement, pour éliminer l'influence du Reichstag. Ceci fut fait de cette manière, puisque d'après les dernières élections, nous avions une grande majorité. Nous demandions aux partis de se dissoudre eux-mêmes, puisqu'il n'avait plus de raison d'être, et ceux qui ne voulaient pas suivre ce Conseil, nous avons procédé à leur dissolution.

J'ai parlé du Parti Communiste et du Parti Social Démocrate. En plus de cela, nous voulions en plus donner suite à une longue aspiration du peuple allemand, et non

../

H0517 - 0091

pas former le cadre extérieur d'un Reich, mais devenir finalement un Reich uni allemand. Pour cela, l'idée du Reich et le pouvoir du Reich servaient auprès des nombreux pays. Si auparavant, il était déjà bien difficile, pour un fervent patriote allemand, avant la première guerre mondiale, de vivre en bonne intelligence avec un grand nombre de principes serenissimes et futiles, il était encore plus difficile de le faire maintenant, car au lieu d'une petite volonté, on trouvait les instances les plus diverses liées aux différents partis du Gouvernement du Reich. Il y avait une majorité dans ces différents endroits, une enBavière, une autre en Prusse, une troisième dans les pays de Hesse, une quatrième ailleurs, etc... ainsi il n'était pas possible d'obtenir un pouvoir du Reich, et de construire un Reich qui ait à nouveau de la puissance.

C'est pour cette raison que j'avais proposé au Fuhrer de dissoudre et d'éliminer les Parlements des pays. J'ai commencé avec cela en Prusse, avec cette dissolution des Parlements qui me paraissait superflue pour la raison suivante : les principes du Reich avaient déjà été violés. Je ne pouvais pas comprendre pourquoi tant de pouvoirs différents devaient exister, qui ne faisaient qu'ergoter, et empêchaient tout travail positif. Malgré cela, bien que je désirais voir et que je désirais créer un Reich fort et uni, j'ai toujours - et il en était de même pour le Fuhrer - demandé qu'à l'intérieur du pays, dans les Gaus allemands, la vie soit en accord avec la tradition locale. Cela veut dire que tous les vieux centres de culture, comme Munich, Dresde, Weimar etc.... devaient continuer à exister et à être soutenus.

Pour renforcer en outre notre pouvoir, on créa des décrets-lois qui excluaient toute difficulté, en raison du paragraphe 48, qui abolirent les soi-disants libertés. La

H0517-0092

notion de ces libertés est très discutée. On créa la loi pour la protection du peuple et de l'Etat, loi qui était absolument nécessaire. Dans les années qui précédèrent, on avait défendu beaucoup de choses qui avaient l'apparence d'une activité nationale, mais il était permis de diminuer tout ce qui est sacré pour un patriote , l'histoire allemande, la culture allemande, etc...

Naturellement, maintenant, sous la notion qui fut créée à cette époque, "Gleichschaltung" beaucoup de choses inutiles prirent place. C'est normal, car après la prise du pouvoir, tout le mouvement se développa d'une façon révolutionnaire - non pas dans le sens d'une révolution comme la révolution française, ou la révolution bolchevique, c'est-à-dire non dans le sens de grands combats sanglants, de tribunaux révolutionnaires qui assassinent des centaines de milliers de'hommes, - avec tout de même un but révolutionnaire, l'unification de l'Etat, le Parti National-Socialiste servant de base de direction et de base d'idées à tout ceci.

Cette "Gleichschaltung" dont je viens de parler toucha absolument à tout, mais lors de grande transformation politique, on dépasse quelquefois le but visé.

.../

H0517-0093

13/3/46

D. 1

16.15 à 17 h.

Personnellement, je ne croyais pas nécessaire que tout devint national-socialiste, et si je puis parler d'une façon très spéciale, dans le sens le plus restreint, un club, ou une petite morganisation aurait un National-socialiste comme Président, mais les choses politiques fondamentales devaient de plus en plus être représentées par notre opinion, car cela était une condition préliminaire pour lanouvelle direction qui devait renforcer la situation du Reich.

Un autre changement qui n'eut lieu qu'après la mort de Von Hidenburg, en 1934 était la réunion du Chef de l'Etat et du Chancelier du Reich dans la même personne. Je voudrais exposer à ce sujet que j'ai eu une longue conversation avec le Fuehrer. On a discuté pour savoir si Hitler devait prendre les fonctions de Chef d'Etat, et si oui, moi, je devais prendre la Chancellerie. Mais, avec le tempérament du Fuehrer, il était inconcevable que le Fuehrer qui trônait au-dessus des nuages politiques n'apparaissex que comme Chef d'Etat, ~~ex~~ Il était un Fuehrer dans le sens politique, donc si l'on mettait un homme de paille, cela ne nous apparaissait pas digne dans cette situation.

Le Fuehrer me dit : "~~Ex~~ Le plus simple serait de prendre l'exemple des Etats-Unis d'Amérique, où le Chef d'Etat est également Chef du Gouvernement." et à l'exemple des Etats-Unis, ainsi qu'il a été spécifié à ce moment, on réunit les fonctions de Chef d'Etat et Chef de Gouvernement, et il s'appela alors le Fuehrer du Peuple allemand, Chancelier du Reich allemand.

Qu'automatiquement avec cela il devint commandant suprême de la Wehrmecht allemande était, d'après la constitution même, d'après l'ancienne constitution, une chose tout à fait naturelle, comme cela est également le cas dans les autres Etats.

Voici les grandes lignes de cette action , abstrac-

H0517-0094

tion faite des développements ultérieurs qui auront à être traités lors de ma déposition - exploitation du pouvoir de police, etc... - voici la base fondamentale du renforcement du pouvoir.

En conclusion, je voudrais dire :

1°) il est exact que moi, personnellement - je ne puis parler que pour moi-même - j'ai tout fait, tout ce qui était en mon pouvoir personnel, pour renforcer le mouvement national-socialiste, pour l'agrandir et inlassablement j'ai travaillé pour que ce mouvement ait le pouvoir et obtienne le seul pouvoir.

2°) J'ai tout fait pour faire obtenir au Fuehrer le poste qui lui était dû comme Chancelier du Reich.

3°) Si j'examine bien la situation, je n'ai rien laissé de coté qui pouvait renforcer notre pouvoir, et nous laisser au jeu du hasard ou à la merci de la force. L'installation de notre Parti devait conduire le Reich et, comme nous l'espérions, vers un grand développement.

Q. - Quelles fonctions avez-vous obtenues après la prise du pouvoir ?

R. - D'abord, j'ai été Président du Reichstag, Je l'étais déjà avant, et je le restai, jusqu'à la fin. Dans le Cabinet du Reich, j'obtins d'abord le poste d'un Ministre du Reich et Commissaire de l'Aviation - et non des Forces Aérienne (Luftwaffe). Entre parenthèses, je voudrais dire que dès le début, je savais que nous devions construire une Luftwaffe.

En Prusse, j'obtins le poste de Ministre de l'Intérieur de Prusse, qui, le 20 Avril 1933, s'ajoutait à celui du poste de Ministre du Conseil de Prusse (Président du Conseil de Pruse). Le Commissariat à l'Aviation devint très rapidement un Ministère de l'Aviation. S'y ajoutèrent quelques autres fonctions, pas très importantes, comme Président du Conseil

H0517 – 0095

d'Etat, mais ce qui importait à cette époque est que les deux fonctions de Président du Conseil de Prusse et Ministre de l'Aviation soient dans une seule main. Le Ministère de l'Intérieur fut abandonné déjà je crois en 1934 par moi, et c'est le Ministre de l'Intérieur du Reich qui l'obtint. Ceci était la base essentielle pour un Gouvernement normal, et le Ministère de Prusse devait être réuni en une seule main, avec les Ministères du Reich. Ce n'est ainsi que, par le travail journalier, vous obteniez les résultats voulus.

Q. - En votre qualité de Ministre de l'Intérieur de Prusse, vous aviez créé la Gestapo, et les camps de concentration, dont il a été si souvent question ici ? Dans quel but ces organismes furent-ils créés ?

R. - J'ai indiqué tout à l'heure que pour renforcer le pouvoir, la première condition était de renouveler cet instrument qui, de tous temps et dans tous les Etats, était l'instrument du pouvoir intérieur, à savoir : la police.

La police ? Il n'y avait pas de police d'Etat, mais uniquement une police de pays. La plus importante était la police de Prusse, cette police était déjà, du temps de nos prédécesseurs une police politique. Les autres partis, suivant leur opinion politique, occupaient et noyautaient la police au moyens de leurs propres hommes. J'ai cité les postes influents qui étaient sujets à ces changements.

Dans les services extérieurs, je trouvais donc encore nos adversaires les plus acharnés, qui, avec ce pouvoir de police, avaient toujours agi contre nous. Un changement presque insensible avait eu lieu avant moi, au moment où le Gouvernement social-démocrate céda le pas à M. von Papen. Les adversaires les plus acharnés de cette police avaient été éliminés. Toutefois, les postes les plus importants étaient encore occupés par des adversaires politiques absolus. Je ne

H0517-0096

pouvais donc pas m'attendre à ce que ceux qui, hier encore, avaient voulu se servir de la police contre nous, aujourd'hui soient les amis du nouvel Etat. Avant notre époque, il y avait également une police politique en Prusse. Cela s'appelait la Police I. A. Son travail consistait en la surveillance et le combat contre le national-socialisme, et en partie contre le communisme. J'aurais donc pu occuper cette police politique et lui laisser sa dénomination, mais la situation était devenue différente par notre prise du pouvoir.

A l'époque dont je viens de parler, le parti communiste était très fort. Il y avait plus de 6 millions d'électeurs dans ce parti, dans ce "Front rouge" qui était un instrument de pouvoir tout à fait révolutionnaire. Il était très naturel pour le Parti Communiste de penser que si nous restions plus longtemps au pouvoir, lui perdrait le sien. Il faut se reporter à cette époque, époque de tension politique, atmosphère politique créée par des partis adverses, et tout cela pouvait mener à des attaques du Parti Communiste, surtout que, après notre prise de pouvoir, les meurtres et les assassinats de Nationaux-socialistes ne cessèrent pas. C'était le Parti Communiste qui en était responsable.

J'avais de grands soucis au sujet d'un changement éventuel dans ce sens. Je ne pouvais donc pas lutter contre ce danger, avecl'organisme qui existait. Je n'avais pas seulement besoin d'une police politique sûre, dans les services centraux, mais également dans les services extérieurs. En déterminant dès le début que la tâche de cette police était la sécurité de l'Etat, je l'appelai : Police Secrète d'Etat - Gestapo - J'y pris bon nombre de fonctionnaires non-politiques uniquement pour leurs connaissances techniques, et au début, je pris très peu de fonctionnaires provenant du Parti.

Je voulais également que cette police s'occupe exclusivement de la sécurité de l'Etat et de la surveillance

H0517-0097

des ennemis de l'Etat. Le Chef de cette police, que j'avais prévu, n'était pas non plus membfe du Parit, mais il provenait de l'ancienne police. Il s'y trouvait déjà.l'ancien Oberregierungsrat et plus tard ~~Minister~~ conseiller Ministériel Diehls. De même, beaucoup de fonctionnaires n'appartenaient pas au Parti. Ultérieurement, évidemment, les éléments du Parti étaient en majorité. La tâche ~~qui~~ consistait ~~en~~ à assurer la sécurité de notre travail et à éviter toute surprise Plus tard, on a vu que la Maison des Communistes à Berlin, la "Liebknecht House" était hautement fortifiée, et contenait beaucoup d'armes. Nous avons également trouvé des relations entre la représentation commerciale russe et le Parti communiste allemand.

Si, d'un coup, j'ai arrêté des milliers de fonctionnaires communistes, j'ai seulement éliminé un danger imminent, mais non pas un danger tout court. Il fallait agir contre le réseau des associations secrètes, et pour cela, il fallait qu'une police soit spécialisée. Le Parti social démocrate, du moins en ce qui concernait ses membres, n'était pas considéré aussi dangereux par moi, mais évidement, il était formé d'adversaires absolus de notre nouvel Etat. Une partie de ces fonctionnaires étaient plus radicaux, et l'autre moins. Les radicaux étaient également surveillés.

Tandis que bien d'anciens ministres ou hauts-fonctionnaires sociaux-démocrates furent démisionnés simplement et obtenaient leur pension et leur retraite, et n'ont jamais été poursuivis, il y avait d'autres fonctionnaires du parti social-démocrate qu'il fallait surveiller très strictement. C'est ainsi que la Gestapo a été créée par moi d'abord en Prusse, car les autres Etats n'étaient pas sous mon contrôle à cette époque.

L'organisation de l'autre police importe peu ici je crois.

H0517-0098

Q. - Les camps de concetration ?

R. - Maintenant, la nécessité apparut de créer le calme et d'éliminer les éléments les plus dangereux contre nous. Je me décidai de le faire en quelque sorte en arrêtant par surprise les fonctionnaires communistes. Je fis dresser une liste, et je savais qu'en ne touchant que les plus importants, et les plus dangereux de ces fonctionnaires, et en les arrêtant, il s'agissait de plusieurs milliers, car il n'était pas seulement nécessaire de prendre les fonctionnaires du Parti, mais également ceux du "Rot Front", et les autres associations affiliées.

Ces arrestations eurent lieu pour la sécurité de notre Etat, et pour des raisons importantes. Il s'agissait d'éliminer un danger. Pour cela, une seule possibilité : celle de "l'arrestation de protection". Peu importe si on avait déjà prouvé que ces personnes étaient coupables d'une action de haute-trahison, ou s'il fallait seulement s'y attendre de leur part. Il fallait l'éviter, par cette arrestation de protection. Tout cela n'était rien de nouveau, et ce n'était pas une invention national-socialiste.

Tout de même, auparavant, il y eut de telles mesures d'arrestation de protection dans l'ancien Reich en partie contre les communistes et aussi naturellement contre nous, nationaux-socialistes. Les prisons n'étaient pas à notre disposition dans ce but, et je voudrais insister sur le fait qu'il s'agissait là d'un acte de défense pour la protection de l'Etat. J'ai dit que, pour cela, ces hommes devaient être mis dans les camps, parce que je ne pouvais pas savoir combien de temps cette arrestation s'avèrerait nécessaire, et je ne pouvais pas non plus savoir quelles affaires on allait encore pouvoir découvrir dans le Parti communiste, lorsque de l'occupation de la maison Karl Liebknecht.

H0517-0099

On a trouvé là tellement d'armes et de matériel de préparatifs pour une guerre civile qu'on ne pouvait pas encore prévoir les conséquences. J'ai - et cela est naturel - déjà indiqué que lors d'une si forte pression et tention politique, comme elle existait entre les deux ailes extrémistes en Allemagne, et au moment où il y avait des combats de rues, etc... j'ai dit que la situation pour les internés ne serait pas très agréable. J'avais donné des indications pour que la surveillance soit exécuté par les forces de police, et uniquement elles, ou si elles ne devaient pas suffire, des forces auxiliaires devaient être demandées.

Le nom de "camp de concentration" n'a pas été inventé par nous, mais il fut créé par la presse étrangère, et nous l'avons seulement repris. Je ne sais pas d'où il provient. Fin 1933, dans un livre que je fis d'abord paraître en anglais, sur le désir d'un éditeur anglais, livre qui a déjà été produit par un Ministère Public ici, j'ai parlé très ouvertement, en 1933 - j'insiste, je le dis encore une fois, pour l'étranger - j'ai exprimé la phrase suivante : puis-je la citer :

"Naturellement, au début, il y eut des excès. Çà et là , naturellement, des innocents furent touchés. Naturellement, çà et là on battait et il y eut des actes de cruauté. Mais, mesurée d'après tout ce qui avait eu lieu et l'importance de ce qui se passait, cette révolution pour la liberté allemande est la moins sanglante et la plus disciplinée de toutes les révolutions de l'Histoire."

Q. - Avez-vous surveillé le traitement des prisonniers ?

R. - Naturellement. J'ai donné des instructions pour que de telles choses soient supprimées. Cela se passait plus ou moins, évidemment, je viens de le dire. J'ai toujours indiqué que ces faits ne devaient pas avoir lieu, parce que je

H0517-0100

voulais qu'une partie de ces hommes soit gagnée à notre cause.

Q. - Avez-vous agi, lorsque vous avez eu connaissance de ces excès ?

R. - Je me suis occupé des camps de concentration jusqu'en 1934, seulement il y en avait deux au maximum, trois, en Prusse. Le témoin Keerner a déjà mentionné le cas de Thaelmann. Je voudrais en parler brièvement, car c'est le plus important, étant donné que Thaelmann était le chef du Parti Communiste. Je ne puis plus indiquer aujourd'hui qui m'a fait la remarque que Thaelmann avait été battu. Sans avoir été informé par la voie hiérarchique et par les services compétents, je l'ai fait venir immédiatement chez moi, dans ma chambre, et je l'ai questionné en détail. Il m'a dit que, surtout au début, lors d'interrogatoires, il aurait été battu. Alors, comme le témoin qui y assistait l'a déjà dit, j'ai dit à Thaelmann que je le regrettais, et j'ai même ajouté :

"Mon cher Thaelmann, si vous aviez eu le pouvoir, vous ne m'auriez pas battu, mais vous m'auriez coupé la tête."

" Et très gentiment, il a acquiescé. Je lui ai dit ensuite que par la suite, si quelque chose lui arrivait, ainsi qu'à d'autres, il devrait me le communiquer immédiatement, que je ne pouvais pas être à côté de lui, mais que ce n'était pas ma volonté que ces actes de cruauté soient commis. J'insiste sur le fait que plus tard, pour démontrer ce cas qui ne touchait pas un petit, la femme de Thaelmann vint me demander du secours, et j'ai répondu directement à sa lettre. J'ai à ce moment-là également, et je pourrai le prouver, contribué, pour des familles d'internés, à leur existence, matériellement, autant que cela pouvait se faire.

A cette occasion, je voudrais citer les cas des camps de concentration sauvages. Tout d'abord, je les ignorais, mais après on m'a cité un tel camp dans les environs de Stettin. Il avait été créé par l'ancien Gauleiter de Poméranie, Karp-

H0517-0101

fenstein. L'avocat se souviendra qu'il a reçu une information par un inconnu, qui lui a dit que j'allais faire fermer immédiatement ce camp, et j'ai fait poursuivre par le Procureur Général les coupables qui s'étaient permis des actes de cruauté.

Un autre camp fut constaté après celui-là, camp que Heines avait instauré. Je ne sais pas ce qui s'y passait. En tous les cas, c'était un camp que je n'avais pas toléré. Je l'ai immédiatement fermé, dissous, et Heines était un des collaborateurs les plus intimes de Roehm, dont je parlerai ultérieurement.

Autant que je me souvienne, je ne puis plus indiquer l'endroit des environs de Berlin, où existait un autre camp sauvage, institué par le Chef des SA de Berlin, Ernst que je soupçonnait toujours d'actes de cruauté. Celui, également, fut fermé, et Ernst était un de ces mauvais garnements qui fut éliminé lors du pusch de Roehm. La possibilité subsiste que des internés de camps de concentration de cette époque - 1933/1934 - soient interrogés, afin de savoir si lors de cette période se passait ce qui eut lieu ultérieurement.

Q. - Avez-vous libéré beaucoup de prisonniers internés après la prise du pouvoir, et à quel moment ?

R. - Pour les fêtes de Noël 1933, j'avais ordonné que les cas les moins dangereux ou ceux dont on avait l'impression qu'ils étaient d'accord avec la nouvelle situation ainsi créée - je crois qu'on avait déterminé le chiffre de 5.000 - devaient être libérés. Je répètai ce geste en Septembre 1934, avec 2.000 internés. J'insiste sur le fait qu'il ne s'agissait que de la Prusse. Si mes souvenirs sont exacts, mais je ne puis plus le dire exactement, un camp fut dissous, et provisoirement fermé. Ce fait a été indiqué à une époque où personne ne soupçonnait que les camps deviendraient l'objet d'une procédure.

H0517-0102

Q. - Pendant combien de temps avez-vous dirigé les camps de concentration ?

R. - De facto, j'avais cette direction jusqu'au début de 1934. C'est-à-dire que jusqu'au début de 1934, Dielhs était le chef, et m'exposait tout ce qui se passait dans les camps de concentration, Autour de la Prusse, il y eut un groupement de police organisé de la façon suivante : Himmler, dans tous les autres pays de l'Allemagne était devenu le Chef de la police, sauf en Prusse. Il avait alors, en s'appuyant sur mes mesures, créé des "Gestapo" car les polices étaient toujours une question de pays, et non pas d'état. Il y avait la police bavaroise, wertembourgeoise, etc... De toutes ces polices, il était devenu le chef, et il désirait naturellement diriger la police de Prusse. J'étais à cette époque très content de Diehls, et à mon point de vue, je ne voyais pas la nécessité de faire un changement.

Ces projets se réalisèrent à la fin de l'été 1933, peu après que j'eus transmis le Ministère de l'Intérieur de Prusse au Ministère de l'Intérieur du Reich. En 1934, Himmler poussait le Fuehrer, après ce précédent, pour qu'il lui permette de prendre en mains la police de Prusse. A cette époque, je n'étais pas un adversaire de cela. Cela ne m'était pourtant pas agréable. Je voulais diriger moi-même ma police. Mais lorsque le Fuehrer m'en pria et me dit que cela serait juste, opportun et nécessaire que dans tout le Reich l'ennemi soit poursuivi de la même,façon, je donnai "de facto" la direction à Himmler, qui lui-même mit Heydrich en fonction, mais "de jure" je/ la gardait parce qu'il n'y avait pas encore de police du pays instituée.

Le reste de la police, la police instruite ne lui fut pas transmise directement à cette époque, parce que cette

H0517-0103

police en grande partie, comme je l'expliquerai plus tard, était organisée en Prusse militairement, pour s'en servir pour le réarmement ultérieur. Je ne voulais donc pas lui donner la police en uniforme, car elle était dressée et instruite par moi et sous ma responsabilité, d'après les principes militaires, et n'avait donc plus grand chose à voir avec la police, lorsque en 1935, elle fut transmise à la Wehrmecht.

En 1936, la loi de la Police du Reich fut créée et ainsi le Chef de la police allemande. Puis, "de jure", la Police fut remise aux mains du Reichsfuehrer SS Himmler fut nommé Chef de la Police allemande.

Q. - Vous avez cité tout à l'heure le putsch de Roehm. Qui était Roehm, et de quoi s'agissait-il lors de ce putsch ?

R. - Roehm était devenu chef des SS...

M. LE PRESIDENT - Je crois qu'il vaut mieux ajourner maintenant.

Le Tribunal s'ajourne jusqu'au 14 Mars, 10 heures.